

Rapport de recherche

20 décembre 2011

**Portrait des activités de lobbyisme
exercées auprès des institutions municipales
2002 à 2011**



Rédaction**M. Frédéric Roy**

Étudiant en science politique à l'Université Laval

Stagiaire au Commissaire au lobbyisme du Québec à l'automne 2011

Supervision de stage**M^{me} Émilie Giguère**

Conseillère en planification stratégique et en éthique

Direction des services à la gestion

Commissaire au lobbyisme du Québec

Ce document peut être consulté sur le site
du Commissaire au lobbyisme du Québec
au **www.commissairelobby.qc.ca**,
sous la rubrique Centre de documentation.

Table des matières

Introduction	1
Méthodologie.....	3
Chapitres du rapport	3
Concepts utilisés	4
Types de lobbyistes	4
Nature de la charge publique.....	5
Chapitre 1 : Portrait global de l'évolution des mandats inscrits au registre par type de lobbyiste et par niveau institutionnel.....	6
1.1 Nombre de mandats inscrits par type de lobbyiste	6
1.1.1 Mandats inscrits au niveau municipal depuis 2002	7
1.1.2 Mandats inscrits au niveau gouvernemental et parlementaire	9
1.1.3 Niveau institutionnel visé par les lobbyistes depuis 2002	11
1.2 Évolution du nombre de lobbyistes actifs en milieu municipal, par type depuis 2002.....	12
1.3 Évolution des déclarations initiales, des avis de modification et des renouvellements en milieu municipal depuis 2002	15
1.4 Résumé du chapitre	16
Chapitre 2 : Objet des activités de lobbyisme en milieu municipal.....	17
2.1 Objet des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal par type de lobbyiste	18
2.2 Évolution des objets d'activités visés par les lobbyistes en milieu municipal	20
2.3 Résumé du chapitre	22
Chapitre 3 : Principaux domaines d'intérêt des lobbyistes en milieu municipal	23
3.1 Objet des activités de lobbyisme en milieu municipal par domaine d'intérêt	24
3.2 Domaines d'intérêt des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal depuis 2002.....	25
3.3 Résumé du chapitre	26
Chapitre 4 : Nature de la charge publique visée par les lobbyistes en milieu municipal.....	28
4.1 Objet des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal par rapport à la nature de la charge publique visée	29
4.2 Nature de la charge publique visée en milieu municipal par type de lobbyiste	31
4.3 Évolution de la nature de la charge publique visée en milieu municipal	32
4.4 Résumé du chapitre	33
Chapitre 5 : Institution municipale visée par les lobbyistes en milieu municipal	34
5.1 Résumé du chapitre	36
Conclusion... ..	37
Limites.. ..	37
Récapitulatif.....	37
Annexe 1.....	40

Introduction

Depuis bientôt dix ans, le Québec s'est doté de règles précises visant à encadrer les activités de lobbyisme. Le Commissaire au lobbyisme du Québec, qui est chargé de la surveillance et du contrôle des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques qui œuvrent au sein des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, consacre de nombreux efforts pour faire connaître ces règles et ainsi accroître la transparence et la saine pratique des communications d'influence.

En 2005, la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme atteint sa pleine mesure en s'appliquant aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques qui œuvrent au sein de toutes les institutions municipales et supramunicipales du Québec. Auparavant, la Loi visait, dans le milieu municipal, les communications d'influence faites auprès des municipalités de 10 000 habitants et plus seulement. Ainsi, depuis l'adoption de la Loi et de façon plus marquée à compter de 2005, le Commissaire au lobbyisme a multiplié ses interventions en milieu municipal afin d'informer les acteurs concernés, les lobbyistes et les titulaires de charges publiques, des obligations et des responsabilités qui leur incombent en matière de lobbyisme.

Près de 10 ans après l'adoption de la Loi, quel est l'état de la transparence des activités de lobbyisme en milieu municipal? Le Commissaire au lobbyisme du Québec souhaite avoir un portrait des activités de lobbyisme exercées auprès des institutions municipales et vérifier, dans une certaine mesure, si les nombreuses actions qu'il a menées dans cet environnement ont engendré des inscriptions au registre des lobbyistes.

La planification stratégique 2010-2013 du Commissaire au lobbyisme comporte deux principaux enjeux : l'adhésion et le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, ainsi que la communication et la collaboration au sein de son équipe. Quatre orientations découlent de ces enjeux et chacune d'elles comporte un certain nombre d'objectifs qui visent principalement la promotion de la transparence et de la saine pratique du lobbyisme, et le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes.

En plus de dresser un portrait du lobbyisme en milieu municipal, ce rapport de recherche permet de voir si le Commissaire au lobbyisme du Québec a été en mesure d'amener les lobbyistes du milieu municipal à intégrer la préoccupation de transparence et d'éthique dans les communications d'influence¹. Pour ce faire, nous avons analysé les déclarations que les lobbyistes portent au registre des lobbyistes en milieu municipal. Aussi, nous avons évalué en quantité et en qualité les mandats déclarés depuis l'avènement de la Loi en 2002. À la lumière des données recueillies, nous avons émis des hypothèses susceptibles d'expliquer les fluctuations d'inscriptions au registre. Selon nous, il y aurait une augmentation constante du nombre de lobbyistes actifs inscrits au registre au fil des années.

¹ Orientation 1 du plan stratégique 2010-2013.

L'analyse des grilles de données permet d'établir des liens entre les hausses d'inscriptions au registre et certaines activités de vérification ou de communication menées en milieu municipal. L'adoption de règles ou de lois en milieu municipal peut aussi expliquer certaines hausses notables. Il est possible, par exemple, qu'il y ait une augmentation importante du nombre de lobbyistes inscrits au registre lorsque des modifications législatives concernant le milieu municipal et le lobbyisme sont adoptées.

Méthodologie

Pour réaliser cette recherche, nous avons analysé des données quantitatives et qualitatives tirées du registre des lobbyistes à l'aide d'un moteur de recherche et à partir d'extractions informatiques effectuées par le personnel du registre. Considérant que de nouveaux mandats sont consignés à tous les jours au registre des lobbyistes, la collecte des données s'est effectuée dans une période de temps prédéfinie, soit du 28 novembre 2002, date de mise en opération du registre, au 21 octobre 2011, date d'extraction des données.

Fait à noter, nous avons considéré la différence entre les mandats actifs et les mandats totaux pour chacune des années financières. Comme cette différence n'était pas significative, jamais plus de 10 % entre les mandats actifs et les mandats totaux, nous avons fait notre analyse avec l'ensemble des mandats, les actifs et les inactifs.

Chapitres du rapport

Nous présentons un portrait global des activités de lobbyisme exercées auprès des institutions municipales en cinq chapitres. Le premier chapitre dresse un portrait de l'évolution des mandats inscrits au registre et ce, tant auprès des institutions municipales que des institutions gouvernementales et parlementaires. Ce chapitre permet de faire des comparaisons entre le lobbyisme exercé en milieu municipal et le lobbyisme exercé auprès des autres institutions publiques. Une section de ce chapitre traite des types de demandes faites auprès du registre. Ainsi, nous nous intéressons au nombre de déclarations initiales, de demandes de modifications et de renouvellements par année financière.

Le chapitre suivant porte sur l'objet des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal. Dans ce chapitre, nous examinons ce que les lobbyistes cherchent à obtenir par leurs communications d'influence. Visent-ils des changements législatifs ou règlementaires, des permis, des licences, des contrats, etc.? L'objet des activités de lobbyisme en milieu municipal a-t-il changé au fil des années depuis la mise sur pied du registre?

Le troisième chapitre traite des domaines d'intérêt dans lesquels les lobbyistes sont les plus actifs. Une exploration dans le temps permet de voir si les lobbyistes s'activent aujourd'hui dans les mêmes sphères d'activités qu'en 2002. Aussi, nous examinons si le lobbyisme exercé dans un domaine en particulier suscite un objet de communication d'influence précis.

Le quatrième chapitre cible la nature de la charge publique visée par les lobbyistes en milieu municipal. Cette partie permet de parfaire nos connaissances sur l'exercice du lobbyisme en milieu municipal. Par exemple, nous tentons de répondre aux questions suivantes : à qui s'adressent les lobbyistes lors de leurs échanges avec les titulaires de charges publiques? Ces interlocuteurs ont-ils changé depuis 2002?

Le dernier chapitre présente plus finement les institutions municipales visées par les lobbyistes. S'agit-il des villes, des municipalités régionales de comté, des conseils intermunicipaux de transport, etc.?

Des exemples concrets d'activités de lobbying exercées en milieu municipal sont présentés dans chacun des chapitres. Tel que mentionné, des corrélations sont établies lorsque des activités du Commissaire au lobbying du Québec ou des événements médiatiques en lien avec le lobbying coïncident avec des fluctuations d'inscriptions importantes au registre. De cette manière, il nous a parfois été possible d'émettre des hypothèses sur l'impact des activités du Commissaire au lobbying.

Finalement, des constats généraux sont dressés. Ainsi, nous obtenons un portrait réel et global de l'évolution des inscriptions des lobbyistes en milieu municipal depuis l'adoption de la Loi, il y a près de 10 ans.

Concepts utilisés

Dans cette analyse, quelques termes empruntés à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying sont utilisés. Afin de favoriser une meilleure compréhension des termes employés, cette section précise leur définition.

Types de lobbyistes

Au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying, il existe trois types de lobbyistes soit : les lobbyistes-conseils, les lobbyistes d'entreprise et les lobbyistes d'organisation.

« " lobbyiste-conseil ", toute personne, salariée ou non, dont l'occupation ou le mandat consiste en tout ou en partie à exercer des activités de lobbying pour le compte d'autrui moyennant contrepartie;

" lobbyiste d'entreprise ", toute personne dont l'emploi ou la fonction au sein d'une entreprise à but lucratif consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbying pour le compte de l'entreprise;

" lobbyiste d'organisation ", toute personne dont l'emploi ou la fonction consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbying pour le compte d'une association ou d'un autre groupement à but non lucratif constitué à des fins patronales, syndicales ou professionnelles ou dont les membres sont majoritairement des entreprises à but lucratif ou des représentants de telles entreprises. »²

² Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying, article 3, L.R.Q., c. T-11.011

Nature de la charge publique

Lors de l'inscription d'un mandat, le lobbyiste doit impérativement indiquer la nature de la charge publique visée. À défaut d'avoir des définitions concernant les différents types de nature de charge publique, voici quelques exemples de qualification fournie par un bulletin d'interprétation du registre des lobbyistes :

« un lobbyiste communique avec un directeur œuvrant au ministère de la Sécurité publique et effectue des représentations en vue de faire modifier la procédure actuelle en matière d'inondation due au débordement des cours d'eau. Il s'agit ici d'un titulaire de charges publiques, soit un directeur qui est à l'emploi d'une institution, le ministère de la Sécurité publique. La nature de sa charge se révèle être " encadrement ";

un lobbyiste sollicite une rencontre auprès d'un ingénieur travaillant pour la Société immobilière du Québec afin d'obtenir un contrat pour son client. Le déclarant devra inscrire " Société immobilière du Québec " à titre d'institution. La nature de la charge de l'ingénieur dépendra du poste qu'il occupe. S'il est directeur, la nature de sa charge sera " encadrement ", alors que s'il œuvre tel que analyste, la nature de sa charge pourra être " professionnelle " »³.

De nombreuses institutions publiques sont susceptibles d'être visées par les lobbyistes en milieu municipal. Voici les principales : les conseils intermunicipaux de transport, les municipalités régionales de comté, les réseaux et sociétés de transport, les villes, villages, municipalités et paroisses, etc.

³ https://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/informationnel/Inscription/Interpretation_2004-006.aspx
(page consultée le 15 décembre 2011)

Chapitre 1 : Portrait global de l'évolution des mandats inscrits au registre par type de lobbyiste et par niveau institutionnel

Ce premier chapitre constitue en quelque sorte une photo du lobbyisme exercé en milieu municipal au Québec au cours des dix dernières années. Dans ce chapitre, nous répondons aux questions suivantes : quel est le nombre de mandats inscrits en milieu municipal depuis 2002? Quelle est l'importance du lobbyisme exercé en milieu municipal par rapport au lobbyisme exercé dans l'environnement parlementaire et gouvernemental? Combien y a-t-il de lobbyistes ayant des mandats au niveau municipal et qui sont-ils? Combien de mandats un lobbyiste a-t-il en moyenne? Quelles sont les principales demandes que les lobbyistes font au registre?

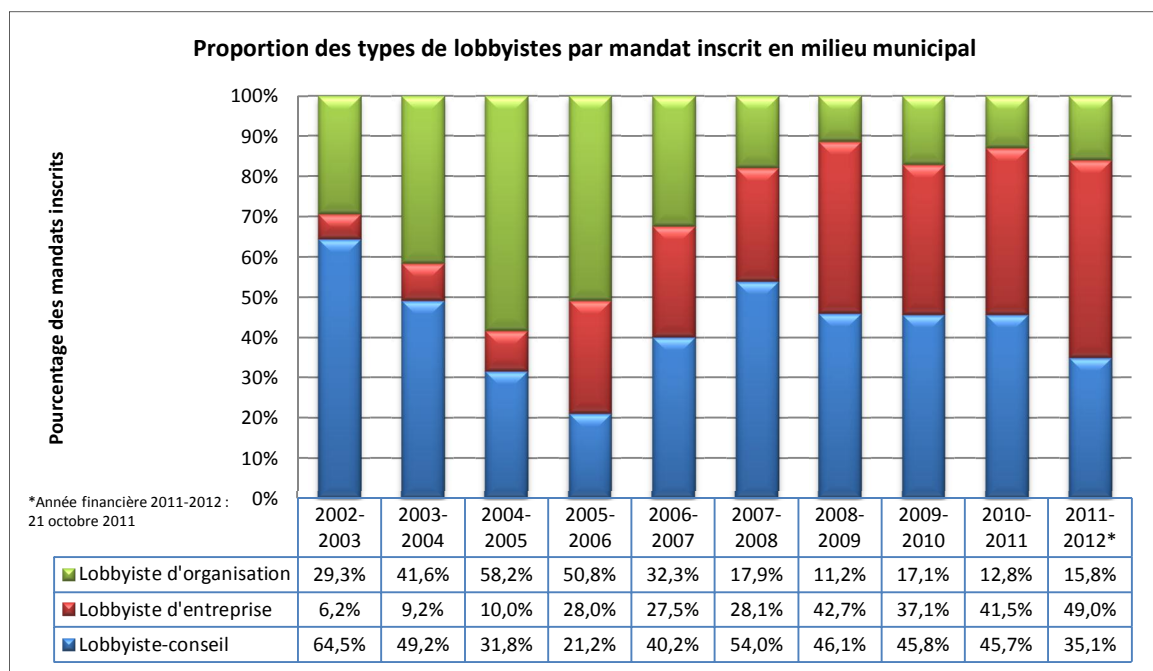
1.1 Nombre de mandats inscrits par type de lobbyiste

Les cinq premiers tableaux (1.1 à 1.5) portent sur le nombre de mandats inscrits par type de lobbyiste. Le dernier tableau fait une analyse comparée entre les différents milieux afin de démontrer la proportion qu'occupe le niveau municipal dans les communications d'influence au Québec.

1.1.1 Mandats inscrits au niveau municipal depuis 2002

Au tableau 1.1, on observe que les lobbyistes-conseils ont été, en règle générale, les plus actifs en milieu municipal, détenant en moyenne 44 % de tous les mandats inscrits. Ils possèdent aussi le plus grand nombre de mandats en milieu municipal avec 1 612 mandats sur un total de 3 654 mandats totaux inscrits. Dans les prochaines années, si la tendance se maintient, les lobbyistes d'entreprise pourraient devenir les plus actifs, eux qui ont vu leur proportion augmenter, passant de 6 % en 2002-2003 à 49 % en 2011-2012. Les lobbyistes d'organisation, quant à eux, étaient très actifs dans les premières années du registre⁴ pour finalement réduire leurs mandats inscrits à une proportion moyenne d'environ 25 % des mandats totaux.

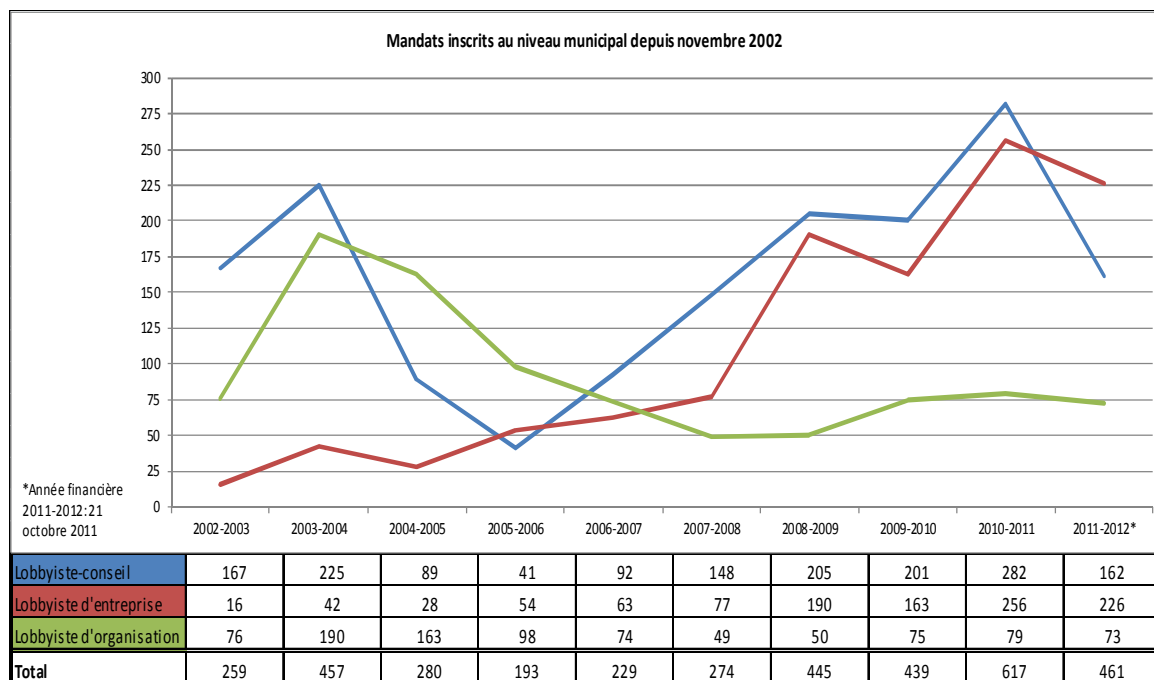
Tableau 1.1



⁴ En 2004-2005 et en 2005-2006, les lobbyistes d'organisation ont été les plus actifs avec respectivement 163 et 98 mandats représentant 58 % et 51 % des mandats totaux inscrits ces années-là.

Les fluctuations d'inscriptions des mandats sont parfois importantes. Les années 2004-2005 et 2005-2006 témoignent d'une baisse significative du nombre de mandats inscrits en milieu municipal. En effet, tel que l'on peut observer sur le tableau 1.2, les trois courbes représentant les types de lobbyistes sont à la baisse passant de 457 mandats inscrits en 2003-2004 à 280 en 2004-2005 et ensuite à 193 en 2005-2006. À l'opposé, l'année 2008-2009 donna lieu à une importante hausse des mandats (445). Il n'y en avait que 274 en 2007-2008. Cette hausse se poursuit par ailleurs en 2011-2012. Ainsi, on observe, de manière générale, que les mandats inscrits au niveau municipal sont en hausse constante pour tous les types de lobbyistes. Cela pourrait s'expliquer par la hausse de 50 % de la fréquentation du site Internet du Commissaire au lobbyisme en 2008-2009, la deuxième condamnation au niveau municipal, les activités de surveillance et de vérification du Commissaire au lobbyisme⁵ ou encore l'importante enquête menée dans le milieu de l'ingénierie en 2009-2010, enquête qui avait permis d'apporter un nouvel éclairage sur le lobbyisme en milieu municipal. Il est aussi possible que les élections du 8 décembre 2008 aient eu un rôle à jouer dans l'augmentation des mandats inscrits en 2008-2009.

Tableau 1.2

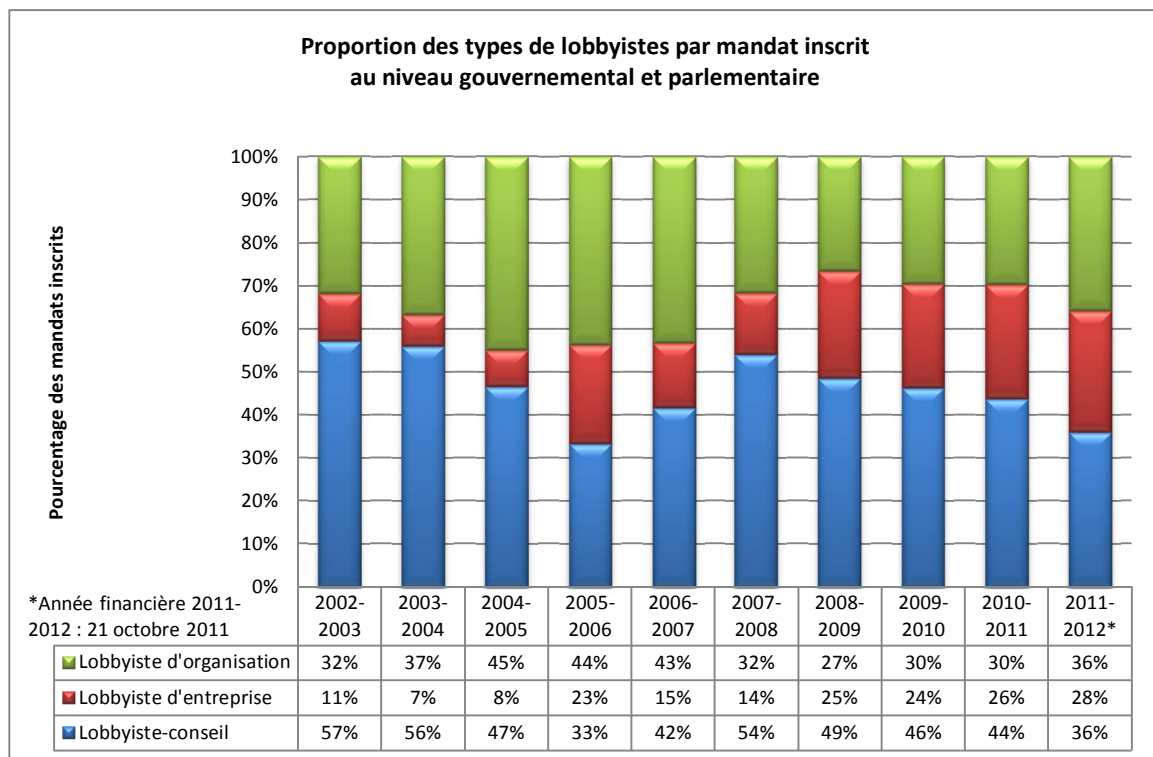


⁵ Pour la période du 1^{er} avril 2008 au 21 octobre 2011, des analyses démontrent que 28 % des interventions du Commissaire au lobbyisme relatives aux cas de procédures sommaires se traduisent par une inscription au registre des lobbyistes. Les procédures sommaires concernent les cas de surveillance, les vérifications par groupes cibles, les vérifications d'inscrits au registre, le suivi des inscriptions refusées, le suivi des ordonnances de confidentialité et le suivi du respect des règles d'après-mandat.

1.1.2 Mandats inscrits au niveau gouvernemental et parlementaire

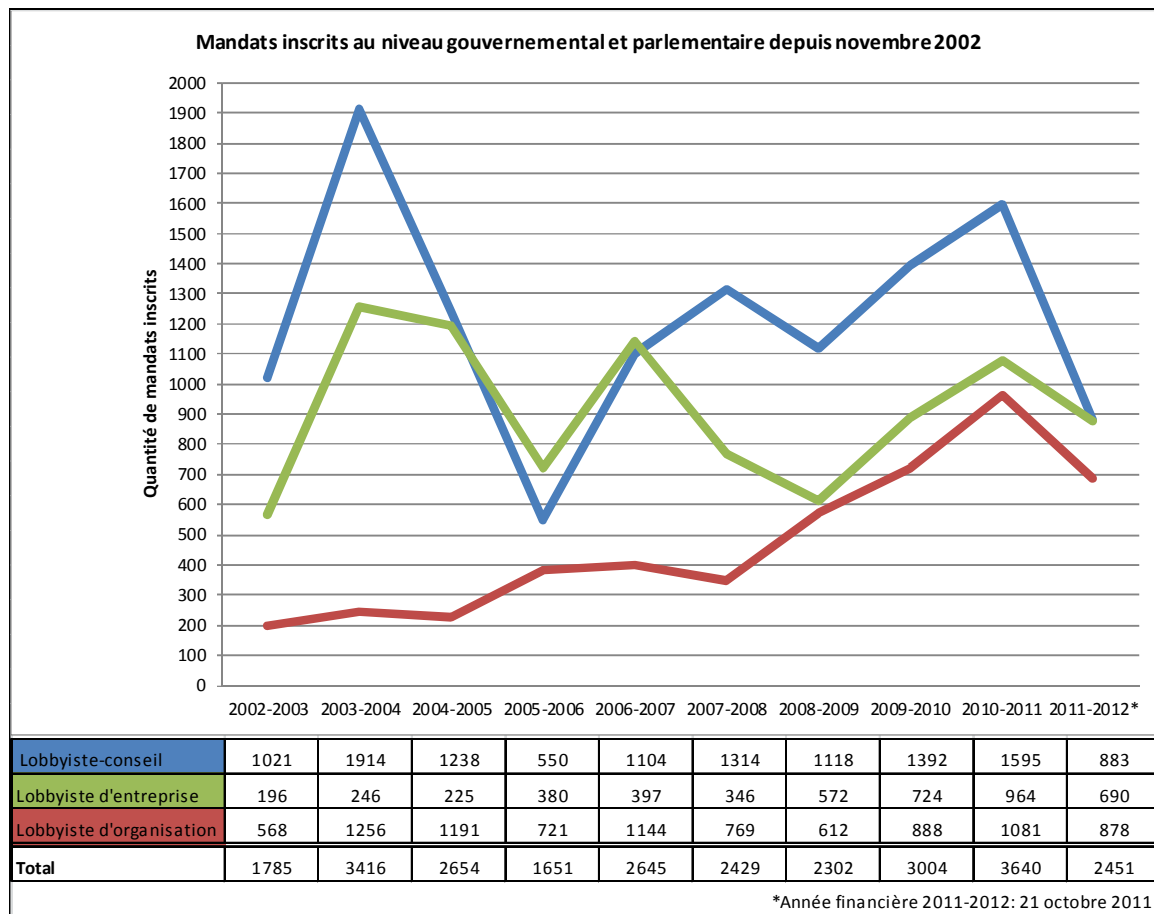
Le graphique 1.3 permet d'avoir un portrait de l'évolution des mandats inscrits en milieu gouvernemental et parlementaire par type de lobbyiste. Tel qu'indiqué dans le tableau 1.3, ce sont les lobbyistes-conseils qui sont de loin les plus actifs. Ils possèdent une proportion moyenne de 46 % des mandats et ont inscrit plus de 12 000 mandats depuis 2002. Ainsi, au municipal comme au gouvernemental et au parlementaire, ce sont les lobbyistes-conseils qui sont les plus actifs avec respectivement 44 % et 46 % des mandats inscrits en moyenne sur les dix ans. Les lobbyistes d'organisation, à la différence du niveau municipal, sont très actifs dans le milieu du lobbying gouvernemental et parlementaire avec une proportion moyenne, sur les dix ans, de 35 % des mandats inscrits (9 108) depuis 2002. On constate aussi que les lobbyistes d'entreprise sont plus importants au niveau municipal (31 % des mandats totaux) qu'au niveau parlementaire et gouvernemental (18 % des mandats totaux).

Tableau 1.3



Ici aussi, en regardant le tableau 1.4, on note des fluctuations d'inscriptions des mandats au niveau gouvernemental et parlementaire au fil des années. La deuxième année du registre (2003-2004) fut une année importante, avec 3 416 mandats inscrits au niveau gouvernemental et parlementaire. On observe, les années suivantes, une baisse importante des mandats inscrits, surtout pour les lobbyistes-conseils qui passent de 1 914 mandats inscrits en 2003-2004 à 550 mandats en 2005-2006. Même constat pour les lobbyistes d'organisation qui passent de 1 256 mandats en 2003-2004 à 721 mandats inscrits en 2005-2006. À la différence que les mandats inscrits par les lobbyistes d'entreprise sont en hausse depuis plusieurs années passant de 196 mandats inscrits en 2002-2003 à 964 mandats en 2010-2011.

Tableau 1.4

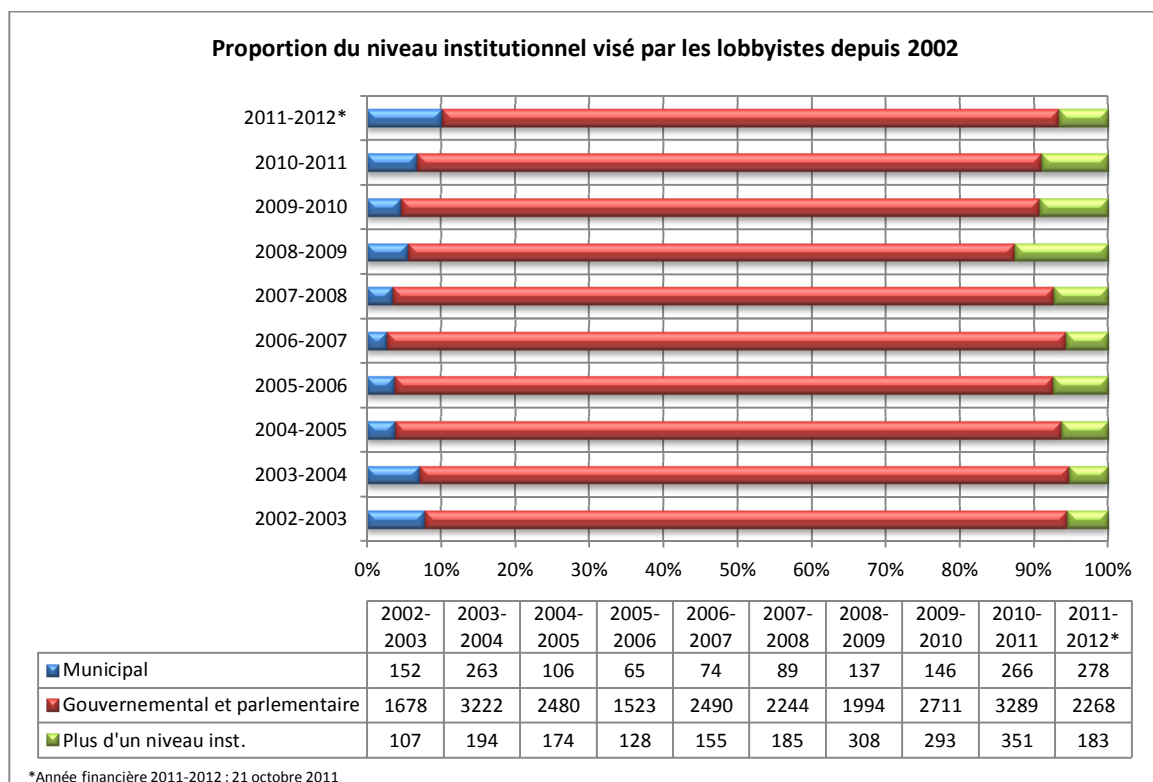


1.1.3 Niveau institutionnel visé par les lobbyistes depuis 2002

Quelle est l'importance du lobbyisme exercé en milieu municipal par rapport à l'ensemble des mandats inscrits annuellement? D'entrée de jeu, il est important de préciser que dans le tableau 1.5, les mandats inscrits visant plus d'un niveau institutionnel ont été soustraits du niveau « Municipal » ainsi que du niveau « Gouvernemental et parlementaire ». Ainsi, on observe par exemple qu'en 2002-2003, il y avait 107 mandats inscrits à plus d'un niveau institutionnel.

À partir de 2004-2005, il y a plus de mandats qui touchent plus d'un niveau institutionnel que de mandats qui touchent exclusivement le niveau municipal⁶. Aussi, après calculs, la proportion relative des mandats inscrits visant le municipal oscille entre 3 % et 10 % des mandats totaux. Ce qui signifie que les mandats exclusivement municipaux n'ont jamais constitué plus de 10 % du nombre total de mandats inscrits au registre.

Tableau 1.5



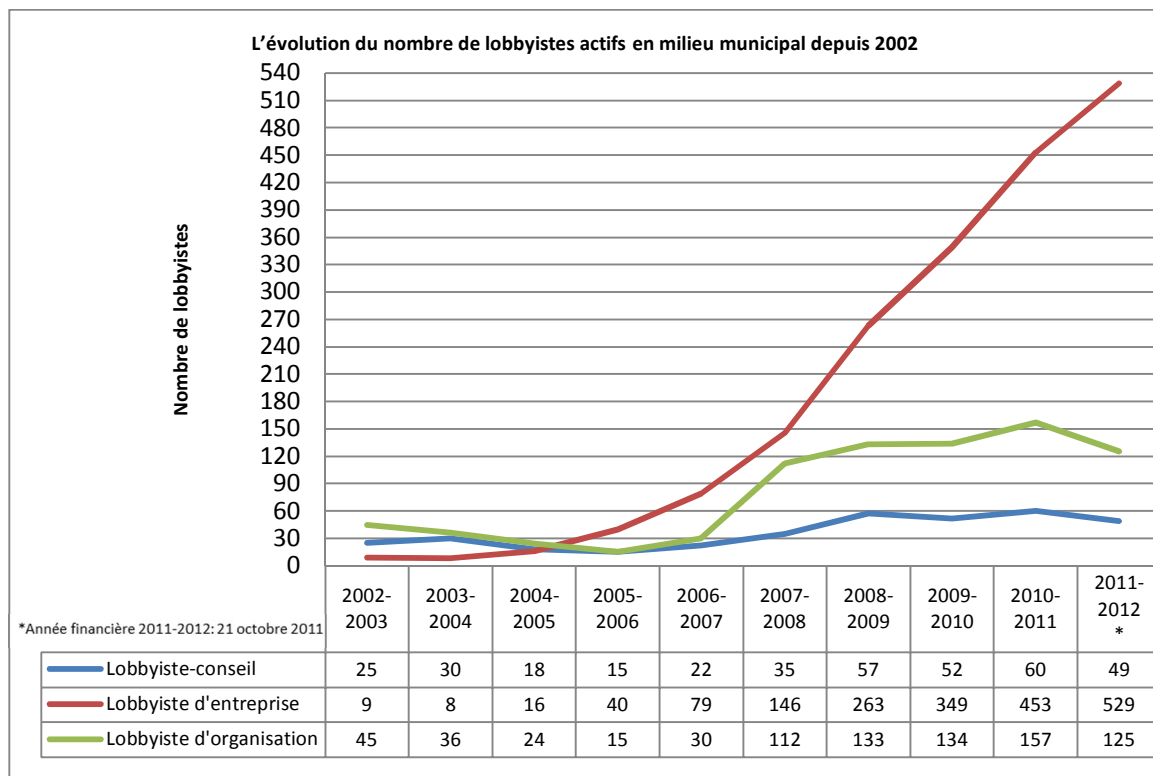
⁶ En 2004-2005, 174 mandats ont été inscrits à plus d'un niveau institutionnel, alors que 106 mandats touchent exclusivement le milieu municipal.

1.2 Évolution du nombre de lobbyistes actifs en milieu municipal, par type depuis 2002

Afin de dresser un portrait global de l'état du lobbyisme en milieu municipal, nous nous sommes intéressés à l'évolution des lobbyistes actifs dans le milieu depuis 2002. Pour qu'un lobbyiste soit considéré actif, il doit avoir au moins un mandat déclaré pendant un exercice financier. Ainsi, le tableau 1.6 démontre quel type de lobbyiste est le plus actif au niveau municipal au fil des années.

Quelques constats généraux peuvent être émis. Premièrement, il y a 3 066 lobbyistes actifs inscrits depuis le début du registre. Il y a une tendance à la hausse des lobbyistes actifs depuis 2005-2006. Ensuite, si la tendance se maintient, l'année 2011-2012 sera une année record quant à l'évolution du nombre de lobbyistes actifs.

Tableau 1.6



Ensuite, à la vue du tableau 1.6, on constate une substantielle augmentation du nombre de lobbyistes d'entreprise actifs. En effet, depuis 2002 le nombre est passé de neuf à plus de 500. Si l'on fait une analyse comparative avec le nombre de mandats inscrits par les lobbyistes d'entreprise (tableaux 1.2), on observe que les lobbyistes d'entreprise au niveau municipal vont travailler ensemble sur un même mandat (en moyenne, deux lobbyistes pour un même mandat). Cela nous donne une indication sur les nouvelles façons de faire des entreprises, puisqu'au début du registre, les lobbyistes d'entreprise cumulaient les mandats. Par exemple, lors de l'année 2002-2003, il y avait neuf lobbyistes actifs pour 16 mandats (voir le tableau 1.2). Ainsi, chaque lobbyiste d'entreprise avait en moyenne deux mandats. Les lobbyistes-conseils,

quant à eux, vont cumuler les mandats. En effet, en analysant les données du tableau 1.6 avec ceux du tableau 1.2 on remarque que, dépendamment des années, chaque lobbyiste-conseil possède entre trois et sept mandats.

Exemples : Alain Lemieux et Odette Simoneau, deux lobbyistes-conseils, ont respectivement quatre et huit mandats inscrits au niveau municipal

7

Par ailleurs, on peut observer une tendance pour les entreprises et les organisations. Elles ne sont pas nécessairement nombreuses à être inscrites⁸, mais possèdent de plus en plus de lobbyistes pour effectuer leurs communications d'influence en milieu municipal. La moyenne est passée, au fil des années, de trois à huit lobbyistes pour chaque entreprise active⁹ et de trois à près de cinq lobbyistes pour les organisations (tableau 1.8). Les exemples d'entreprises possédant plusieurs lobbyistes sont facilement accessibles dans le registre.

Exemples : Bell Canada, qui a 73 lobbyistes inscrits et dont la moitié des mandats (trois) concernent le milieu municipal et Gaz métro qui désigne 32 lobbyistes et déclare huit mandats se rapportant au domaine municipal

10

⁷ Les mandats sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/ConsultationCitoyen.aspx?id=0> (page consultée le 15 décembre 2011).

⁸ En 2002, seulement 2 entreprises étaient inscrites au registre. Le 21 octobre 2011, il y en avait 66. Quant aux organisations, 8 étaient inscrites en 2002, alors qu'il y en avait 28 en octobre dernier.

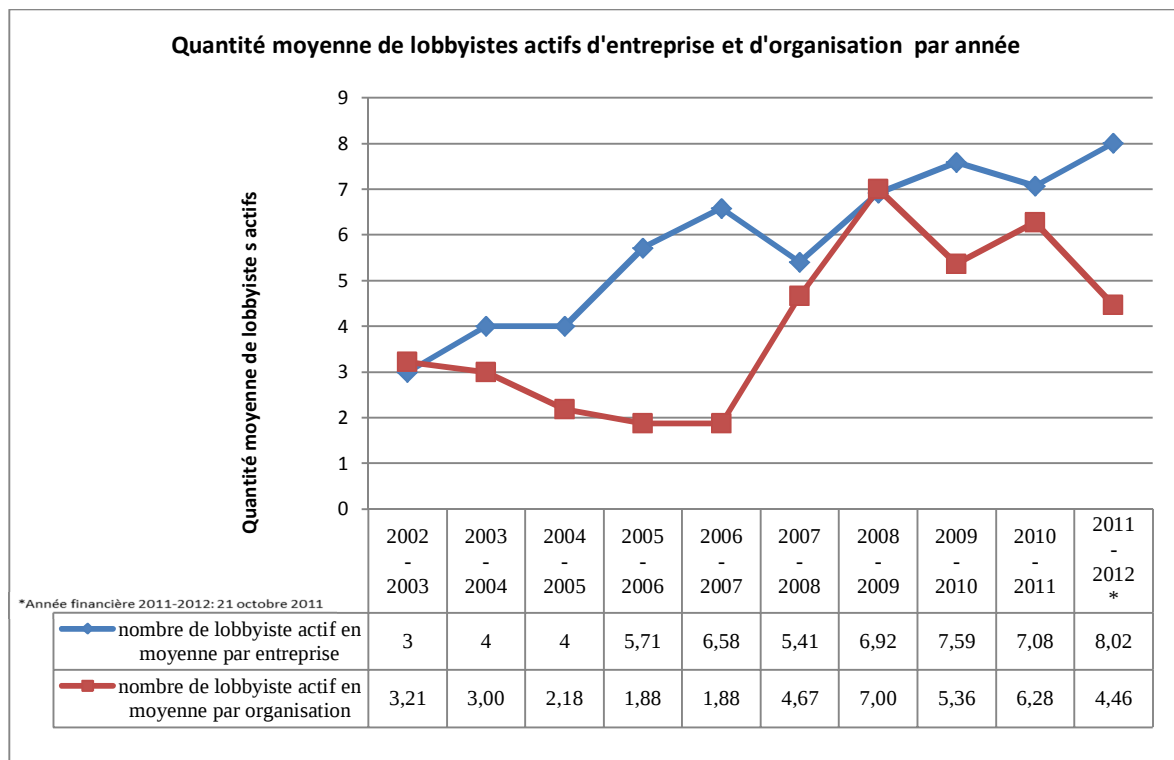
⁹ Une entreprise est considérée comme active si elle inscrit un mandat, ou si elle a un mandat actif durant l'année.

¹⁰ Les mandats sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/ConsultationCitoyen.aspx?id=0> (page consultée le 15 décembre 2011).

Rappelons qu'il s'agit d'une moyenne. Certaines entreprises inscrites au registre ont plus de huit lobbyistes inscrits pour un même mandat, tel que l'on peut le remarquer sur le tableau 1.7 à l'année 2011-2012. De leur côté, les organisations ont connu des fluctuations importantes quant au nombre de lobbyistes travaillant pour elles. Tel qu'indiqué sur le tableau 1.7, l'année 2008-2009 fut celle où il y avait le plus grand nombre de lobbyistes inscrits actifs par organisation. Cette année-là, il y avait en moyenne sept lobbyistes actifs par organisation.

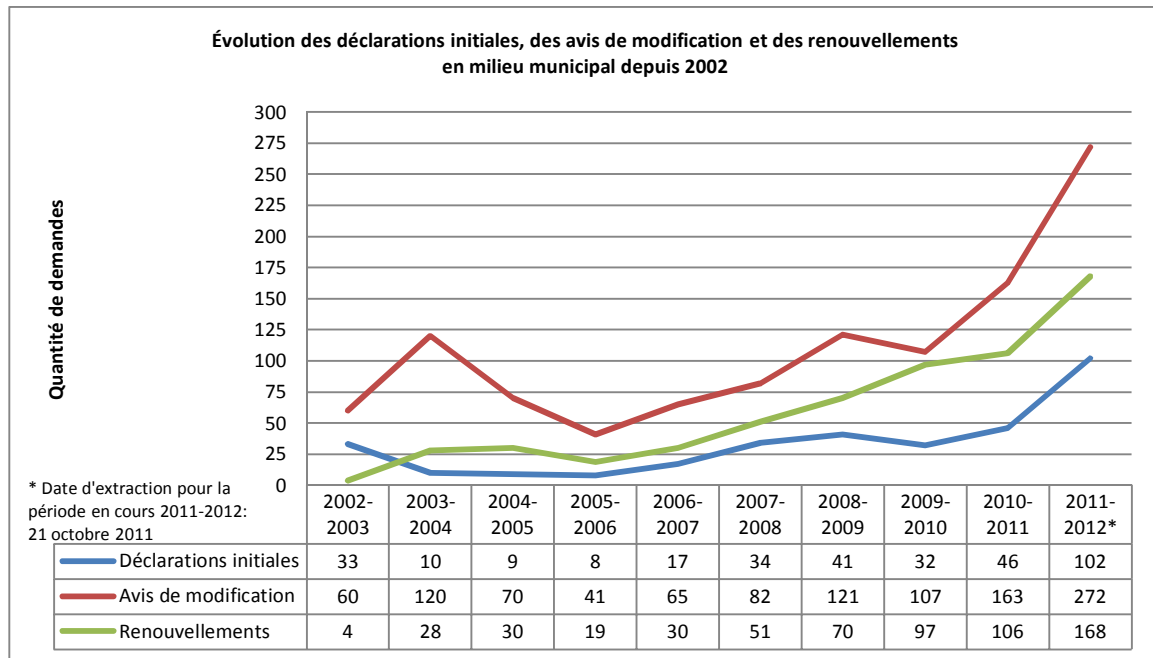
Tableau1.7



1.3 Évolution des déclarations initiales, des avis de modification et des renouvellements en milieu municipal depuis 2002

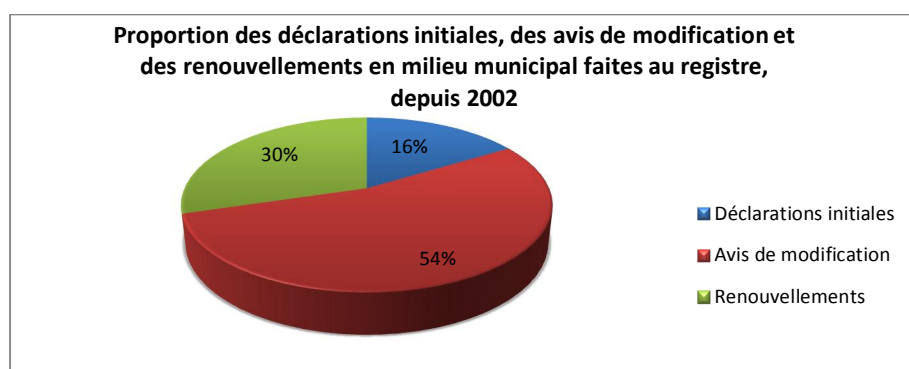
La dernière section de ce chapitre porte sur le type de demandes faites auprès du registre. S'agit-il de déclarations initiales, de renouvellements, de modifications? Ce que nous cherchons à observer par le tableau 1.8 ce sont les changements qui ont pu survenir depuis 2002.

Tableau 1.8



Ce que nous observons au tableau 1.8 est que plus les années passent, plus il y a de demandes, tous types confondus, faites auprès du registre dans le milieu municipal. Parmi les demandes, la plus importante est l'avis de modification, représentant 54 % des demandes totales, tel que démontré par le tableau 1.8.1. À titre comparatif, selon les statistiques accessibles sur le site du registre des lobbyistes, la proportion globale des avis de modification est de 45 %. La proportion considérable des avis de modification est attribuable au fait qu'elles peuvent se faire plus d'une fois par année, tandis que la déclaration initiale est unique et les renouvellements sont annuels.

Tableau 1.8.1



1.4 Résumé du chapitre

Ce chapitre présente les premiers constats sur le lobbyisme en milieu municipal. Nous avons d'abord constaté que les lobbyistes-conseils sont les plus actifs en terme de mandats malgré leur petit nombre. Aussi, les lobbyistes d'entreprise sont plus nombreux à s'inscrire pour une quantité de mandats actifs relativement stable. Ensuite, les lobbyistes d'organisation sont peu actifs au niveau municipal si l'on compare avec leur présence au niveau parlementaire et gouvernemental. Enfin, nos premières données démontrent que les lobbyistes visent en très grande majorité les milieux gouvernemental et parlementaire. Les mandats exclusivement municipaux n'ont jamais constitué plus de 10 % du nombre total de mandats inscrits au registre. Aussi, nous savons que les lobbyistes au niveau municipal tiennent à jour leurs inscriptions puisque la majorité des demandes faites au registre concernent les avis de modification.

Finalement, nous avons remarqué une évolution relativement constante de l'inscription des lobbyistes au registre des lobbyistes. On ne peut tirer la conclusion que tous les lobbyistes au niveau municipal sont inscrits ou même au courant de la Loi¹¹. Cela dit, on peut supposer que les effets combinés des efforts déployés par le Commissaire au lobbyisme, des condamnations de lobbyistes au niveau municipal, de la sensibilité plus grande des citoyens relativement à la transparence et à l'éthique ont eu un impact positif sur les inscriptions au registre en milieu municipal.

¹¹ Belley et al. *Lobbyisme et municipalités. Étude exploratoire réalisée pour le Commissaire au lobbyisme du Québec*, Québec, 2007.

Chapitre 2 : Objet des activités de lobbyisme en milieu municipal

Le deuxième chapitre pousse notre analyse plus loin. Il concerne l'objet des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal. Dans ce chapitre, nous examinons ce que les lobbyistes cherchent à obtenir par leurs communications d'influence. Visent-ils des changements législatifs ou réglementaires, des permis, des licences, des contrats, etc.? Les activités de lobbyisme en milieu municipal visent-elles des objets différents aujourd'hui des objets qui étaient visés en 2002?

Il est important de noter qu'il est possible pour un lobbyiste d'inscrire un mandat possédant plus d'un objet. Aussi, il est impossible au niveau municipal d'inscrire un mandat concernant :

« la nomination d'un administrateur public au sens de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30), ou celle d'un sous-ministre ou d'un autre titulaire d'un emploi visé à l'article 55 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1.) ou d'un emploi visé à l'article 57 de cette loi »¹²

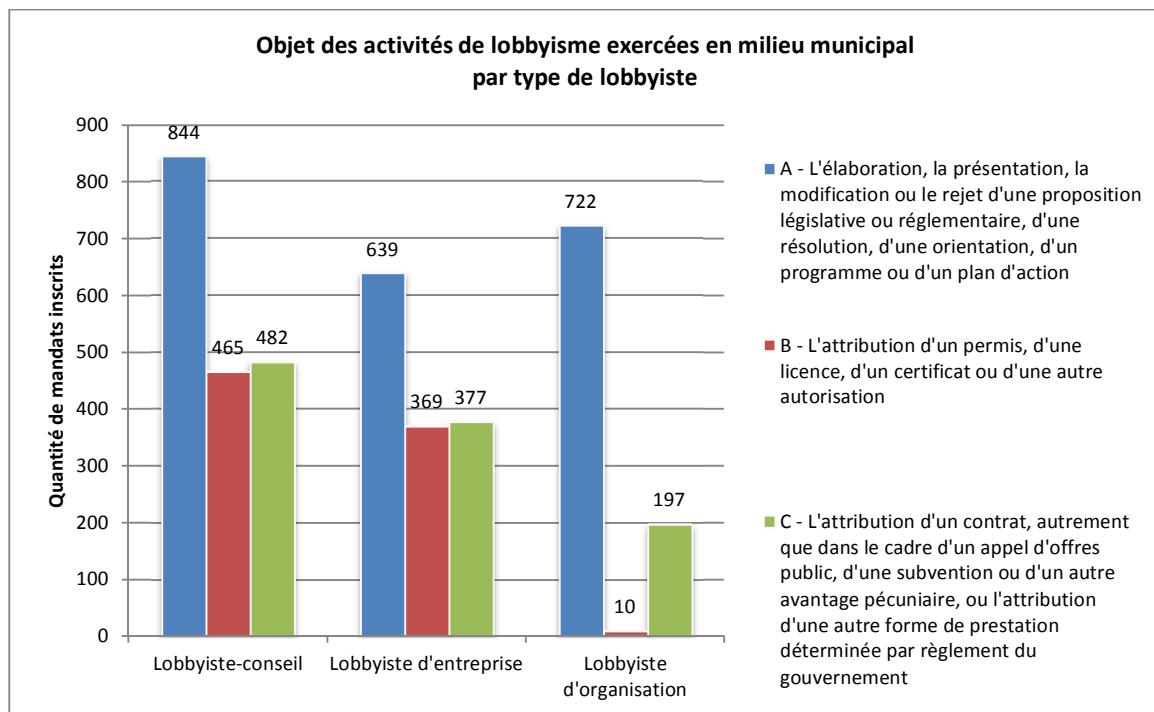
Ce type d'activité s'applique seulement au milieu parlementaire et gouvernemental.

¹² Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, article 2, L.R.Q., c. T-11.011.

2.1 Objet des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal par type de lobbyiste

Nous avons ciblé l'objet d'activités de lobbyisme le plus fréquemment visé par les lobbyistes. Le tableau 2.1 révèle premièrement que la majorité des mandats inscrits au registre touchant le milieu municipal ont pour objet d'activités l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, d'une résolution, d'une orientation, d'un programme ou d'un plan d'action (A)¹³, et ce, pour tous les types de lobbyistes. En moyenne, c'est plus de 50 % de tous les mandats inscrits au registre qui concerne l'objet A. On remarque que les lobbyistes les plus actifs sont les lobbyistes-conseils, avec un total de 1 791 mandats inscrits, sur un total de 4 105 objets visés. Ensuite, si nous additionnons les objets d'activités B¹⁴ et C¹⁵, on se rend compte qu'ils viennent égaliser, en terme d'importance, l'objet A. Malgré le fait qu'il est possible d'inscrire plus d'un objet, on observe, en comparant la quantité totale de mandats (3 654) par rapport au total des objets visés par les mandats (4 105), que la majorité des mandats ne touchent qu'un seul objet.

Tableau 2.1



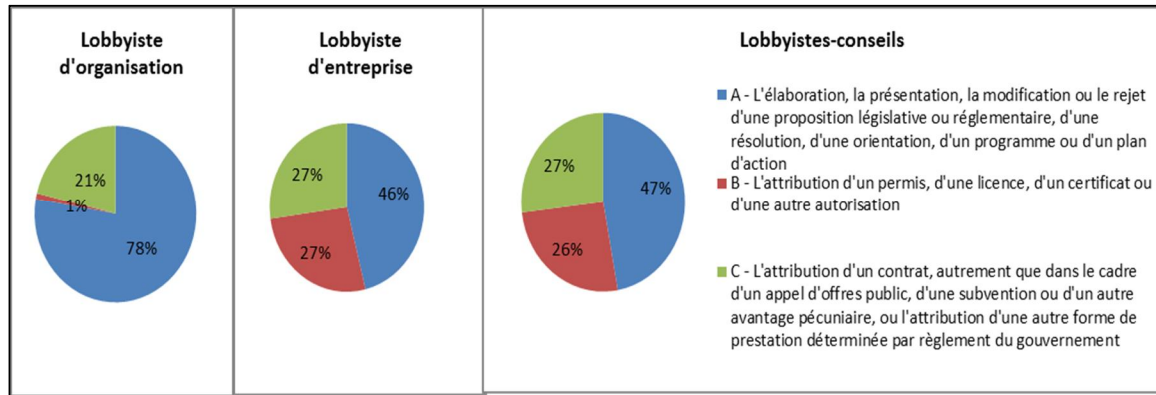
¹³ Ibid.

¹⁴ L'attribution d'un permis, d'une licence, d'un certificat ou d'une autre autorisation.

¹⁵ L'attribution d'un contrat, autrement que dans le cadre d'un appel d'offres public, d'une subvention ou d'un autre avantage pécuniaire, ou l'attribution d'une autre forme de prestation déterminée par règlement du gouvernement.

Le tableau 2.2, quant à lui, nous permet de voir que les lobbyistes d'organisation visent dans une très faible mesure l'objet B (1 %) qui concerne l'attribution d'un permis, d'une licence, etc. L'objet A est, au contraire, d'une grande importance puisqu'il touche plus du trois quarts des objets visés par les mandats inscrits au niveau municipal.

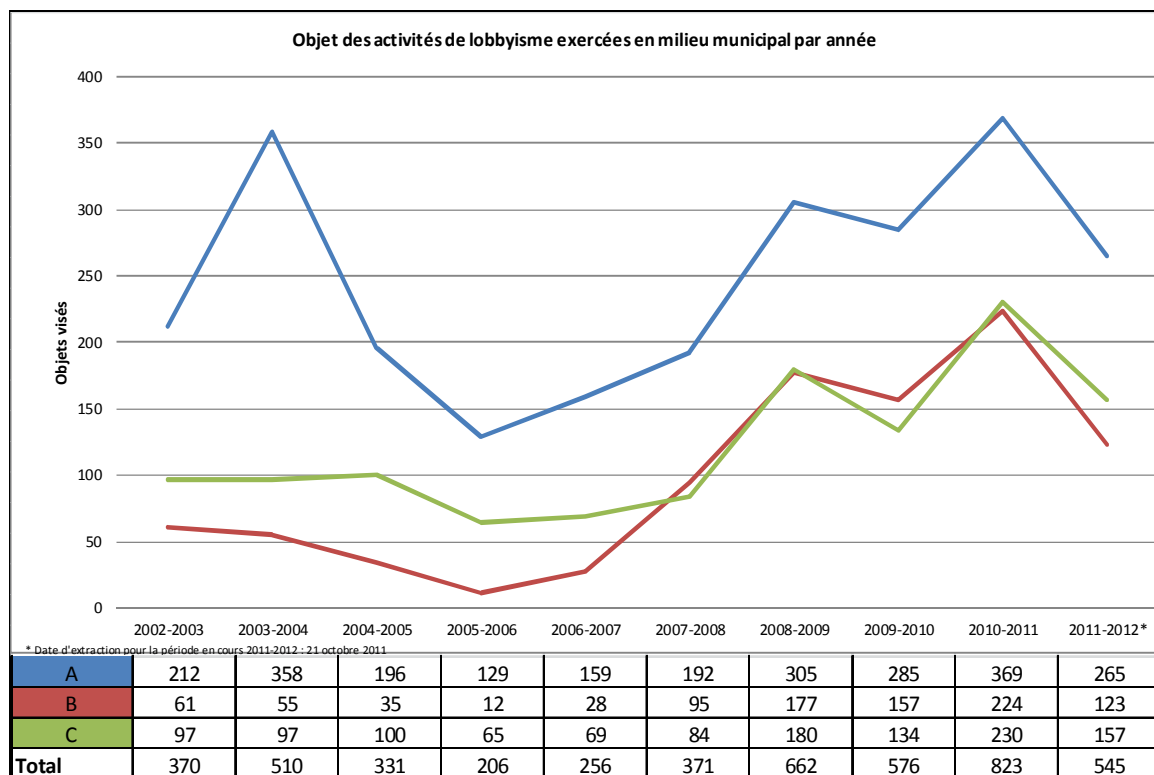
Tableau 2.2



2.2 Évolution des objets d'activités visés par les lobbyistes en milieu municipal

Après avoir analysé les objets d'activités visés par types de lobbyistes, nous allons maintenant observer l'évolution des objets d'activités visés par les lobbyistes en milieu municipal depuis 2002. Le tableau 2.3 permet de voir l'évolution des différents objets d'activités. En effet, on remarque que l'année 2010-2011 a été la plus active à tous les niveaux, avec un total de 823 objets d'activités visés durant l'année financière. Aussi, on observe, à partir de 2008-2009, une période de hausse plus importante, les objets d'activités visés sont passés de 371 objets en 2007-2008 à 662 en 2008-2009. Cependant, cette hausse s'interrompt en 2009-2010. On voit en effet une baisse à tous les objets durant cette année-là. Il est logique que ces hausses et ces baisses suivent celles des mandats totaux inscrits, tel qu'indiqué dans le premier chapitre.

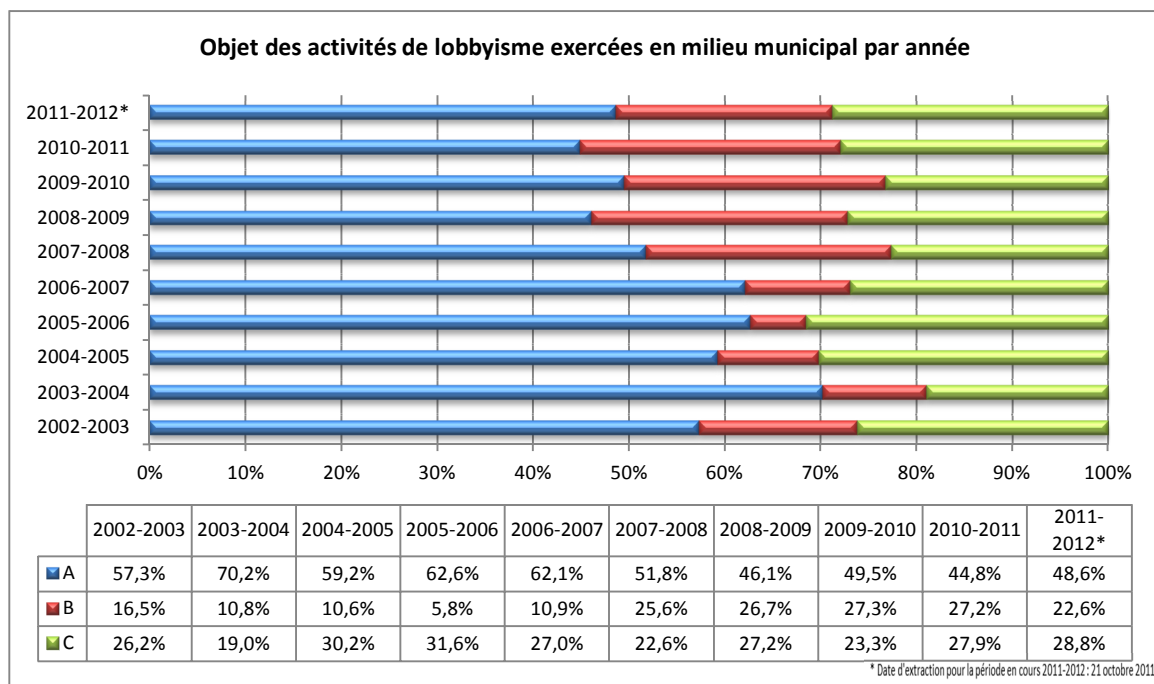
Tableau 2.3



Lorsque l'on observe le tableau 2.4, il est possible de tirer de nouveaux éléments d'analyse. Par exemple, on constate que l'année 2003-2004 a été très active en ce qui concerne l'objet A, celui-ci représentant pour cette période plus de 70 % des objets visés. Ensuite, on voit que depuis 2008-2009, les proportions relatives à chacun des objets visés se sont stabilisées pour atteindre en moyenne 46 % pour l'objet A, 27 % pour l'objet B et finalement 27 % pour l'objet C.

Avec la sanction du projet de loi 76¹⁶ en mars 2011, nous pouvons nous attendre à une augmentation des inscriptions pour les objets B et C en 2011-2012. Cela pourra être vérifié à la fin de l'année financière. Les outils élaborés par le Commissaire au lobbyisme concernant la gestion contractuelle en milieu municipal peuvent eux aussi avoir une incidence sur l'objet C¹⁷. Il est néanmoins difficile de déterminer s'ils sont ou non utilisés par les municipalités et s'ils génèrent des inscriptions au registre. Un sondage sur l'utilisation de ces outils auprès des municipalités pourrait nous donner cette information. Il faudrait voir par la suite s'il y a des hausses d'inscriptions reliées à cela.

Tableau 2.4



¹⁶ Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux. Cette loi a été adoptée le 18 février 2010 et sanctionnée le 1^{er} mars 2011.

¹⁷ À ce propos, notons la présence d'un document sur les éléments à considérer dans la gestion des communications d'influence, un document sur les appels d'offres publics et un document sur les mesures à inclure dans la politique de gestion contractuelle.

2.3 Résumé du chapitre

Ce chapitre présente un portrait des objets visés par les lobbyistes en milieu municipal. On peut y retenir principalement que les lobbyistes-conseils sont les plus actifs à tous les types d'objets, que l'objet A est le plus prisé par les lobbyistes et que les mandats inscrits en milieu municipal au registre des lobbyistes concernent majoritairement un seul objet d'activité.

Les différentes fluctuations, quant aux objets prisés, peuvent avoir été influencées par divers événements. Par exemple, certaines années, telles qu'en 2003-2004 et qu'en 2006-2007, l'objet A a pris de l'importance par rapport aux autres objets. Cela pourrait s'expliquer par des activités du Commissaire au lobbyisme, telle que la tournée dans les municipalités de plus de 10 000 habitants. Nous ne pouvons pas être certains de l'impact réel de cette tournée, nous constatons cependant des fluctuations importantes et il est possible que cette activité ait joué un rôle dans l'augmentation des inscriptions au registre. Finalement, il est trop tôt pour mesurer les impacts de l'adoption du projet de loi 76 et des outils du Commissaire au lobbyisme concernant la gestion contractuelle.

Chapitre 3 : Principaux domaines d'intérêt des lobbyistes en milieu municipal

Le troisième chapitre traite des domaines d'intérêt où les lobbyistes sont les plus actifs. Une exploration dans le temps permet aussi de voir si les lobbyistes s'activent aujourd'hui dans les mêmes sphères d'activités qu'en 2002. Ainsi, nous verrons si le lobbyisme exercé dans un domaine quelconque suscite un objet de communication d'influence en particulier. Il existe 39 domaines d'intérêt que les lobbyistes peuvent sélectionner. Examinons les données les plus intéressantes.

Il faut souligner qu'il est possible pour les communicateurs d'influence d'inscrire plusieurs domaines d'intérêt par mandat inscrit. Aussi, ils peuvent, tel qu'indiqué dans le chapitre 2, avoir plus d'un objet visé. Ainsi, nous nous retrouvons avec un total de 14 548 (tableau 3.1) domaines d'intérêt inscrits pour tous les objets d'activités comptabilisés dans le registre. On constate que pour les 3 654 mandats inscrits au niveau municipal (voir chapitre 1), chaque mandat compte en moyenne quatre domaines d'intérêt.

Exemple : Air Énergie TCI Inc. a inscrit quatre mandats reliés au monde municipal et sept domaines d'intérêt pour chacun d'eux. Ses domaines d'intérêt sont les suivants : affaires municipales, agriculture, industrie, développement économique ou régional, emploi, formation et travail, environnement et ressources naturelles.

18

Aussi, on remarque que l'objet A est le plus visé par les lobbyistes et ce, tous domaines d'intérêt confondus.

Tableau 3.1.

Objet des activités de lobbyisme	Nombre de fois où un domaine d'intérêt est sélectionné
Objet A	6 873
Objet B	3 114
Objet C	4 561
Total	14 548

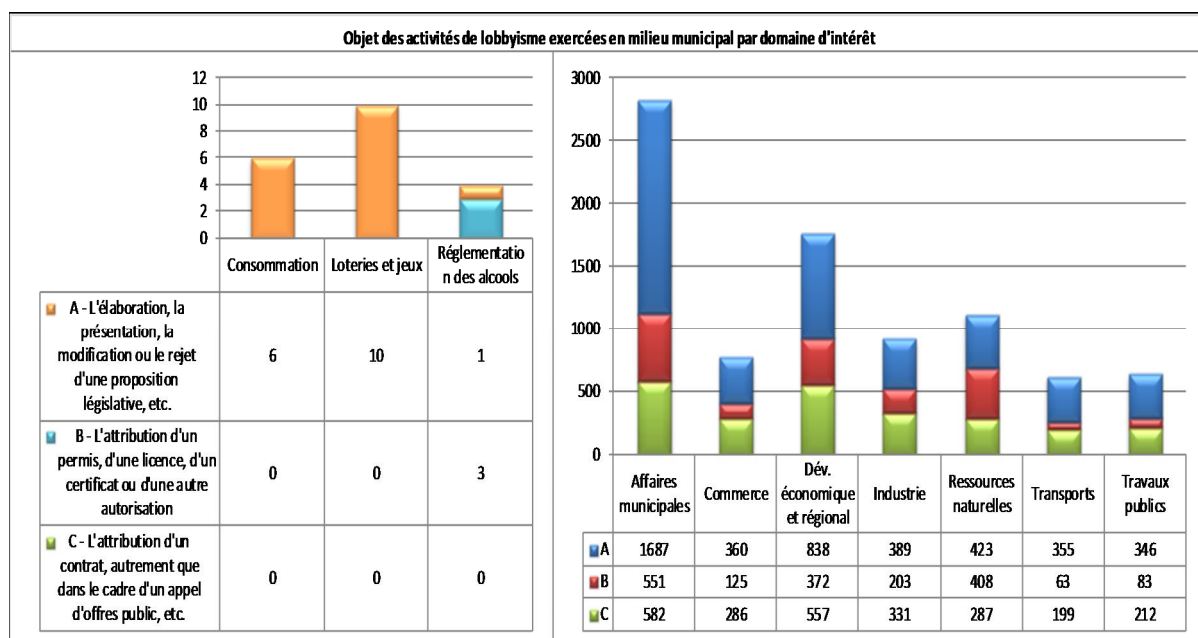
¹⁸ Les mandats sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/ConsultationCitoyen.aspx?id=0> (page consultée le 15 décembre 2011)

3.1 Objet des activités de lobbyisme en milieu municipal par domaine d'intérêt

Dans cette section, il est question des domaines d'intérêt les plus et les moins prisés par les lobbyistes. Au tableau 3.2, nous constatons que le domaine d'intérêt le plus important est celui des affaires municipales, et ce, dans une très grande proportion. Celui-ci a été sélectionné 2 820 fois. Cela signifie que 20 % des objets de lobbyisme en milieu municipal touchent les affaires municipales. Si nous prenons seulement l'objet A, il y a 1 687 mandats touchant les affaires municipales. Suivent ensuite, toujours relativement à l'objet A, le domaine du développement économique et régional et le domaine des ressources naturelles. Aussi, les domaines de l'industrie, des transports et des travaux publics sont d'une importance relative.

Il y a aussi les domaines qui ne sont pas visés par les lobbyistes. Ainsi, les assurances (zéro), la consommation, les loteries et les jeux et aussi la réglementation des alcools ne semblent pas susciter des mandats de lobbyisme en milieu municipal. Il faut noter que les deux derniers domaines (loteries et jeux ainsi que la réglementation des alcools) relèvent de pouvoirs exclusivement provinciaux. Ainsi, nous pouvons anticiper ce faible résultat.

Tableau 3.2

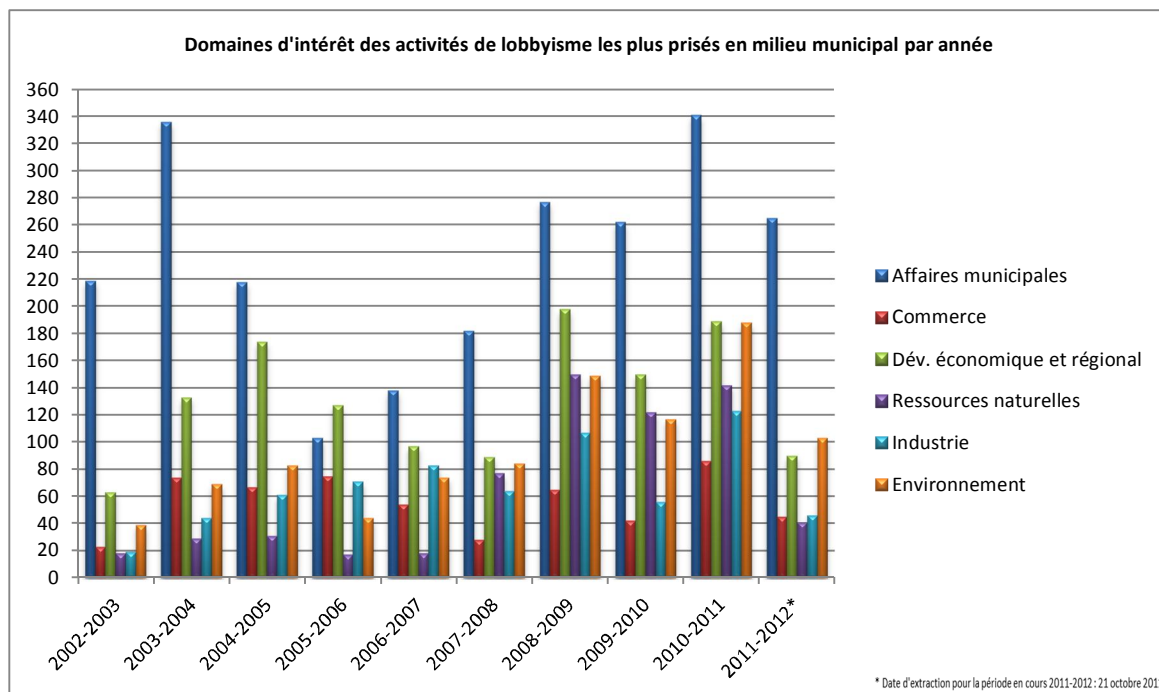


3.2 Domaines d'intérêt des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal depuis 2002

Poussons un peu plus loin notre analyse en observant l'évolution des domaines d'intérêt prisés par les lobbyistes depuis 2002. Il faut noter qu'encore une fois, nous avons ciblé et ressorti les données que nous trouvions les plus intéressantes. Aussi, comme les mandats peuvent évoluer et perdurer, les domaines d'intérêt n'ont été comptabilisés qu'une seule fois, c'est-à-dire au moment où un lobbyiste l'identifiait dans son mandat.

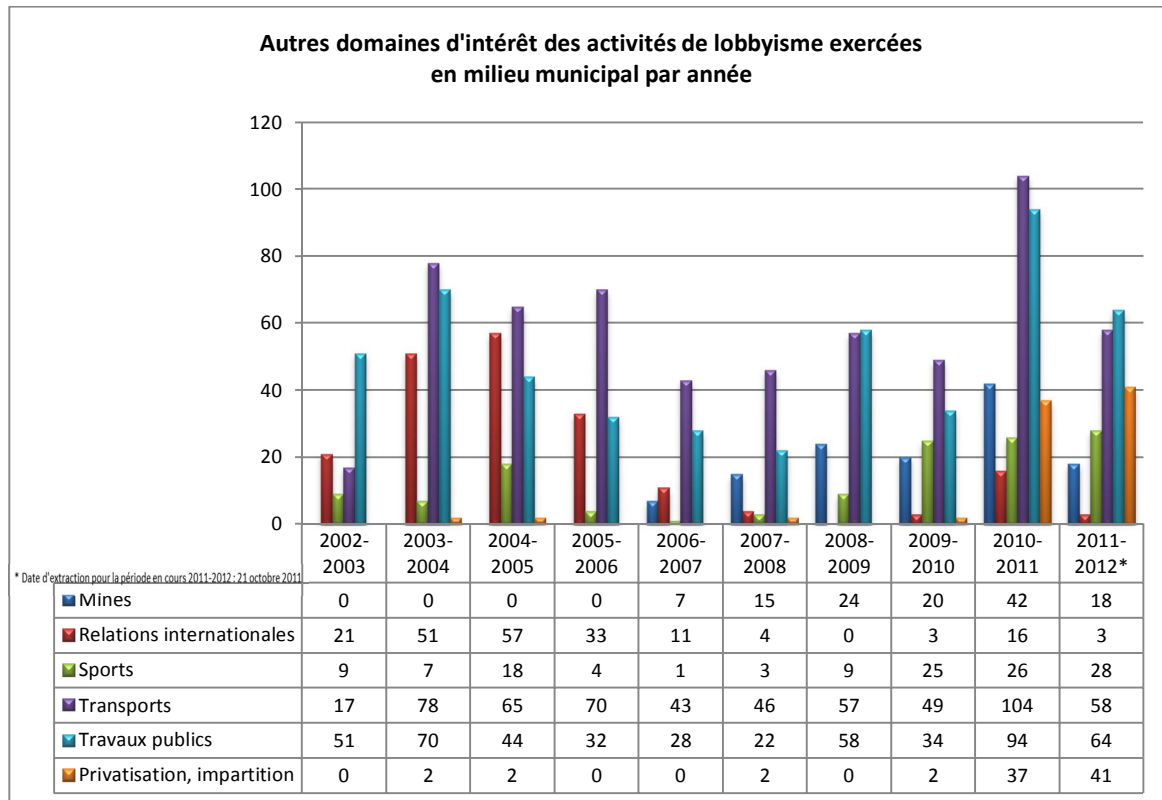
Ainsi, nous retrouvons dans le tableau 3.3 les domaines les plus prisés par les lobbyistes. On observe d'abord la même tendance à la baisse entre 2005 et 2007. Ce qui est logique, moins il y a de mandats inscrits, moins de domaines d'intérêt sont ciblés. Les mandats touchant le développement économique et régional ainsi que celui de l'industrie subissent de fortes hausses ponctuelles sans suivre une tendance précise. Depuis 2008-2009, il y a une hausse impressionnante des mandats touchant le domaine environnemental passant de 84 mandats en 2007-2008 à 149 mandats l'année suivante. Plus généralement, 2008-2009 semble être une année importante pour tous les domaines d'intérêt au niveau municipal. Cela s'explique par une hausse importante du nombre de mandats lors de cette année. La tenue imminente d'élections municipales en novembre 2009 pourrait expliquer un certain empressement des lobbyistes à faire des communications d'influence.

Tableau 3.3



Ensuite, nous avons identifié cinq domaines qui ont eu des fluctuations importantes ou qui étaient d'intérêt pour notre portrait du lobbyisme en milieu municipal. Au tableau 3.4, on observe que le domaine minier est en augmentation depuis 2006-2007, lui qui était inexistant au niveau municipal avant et qui en 2010-2011 était inclus dans 42 mandats. De plus, les sports ainsi que la privatisation et l'impartition sont en hausse importante depuis quelques années. Le domaine du sport est passé d'un seul mandat en 2006-2007 à 28 mandats dans l'année courante. Le domaine de la privatisation et de l'impartition, quant à lui, n'a jamais été d'une importance considérable, mais il est visé par une quarantaine de mandats depuis deux ans. Aussi, on observe que les relations internationales ne sont plus un domaine privilégié des lobbyistes agissant en milieu municipal. En effet, les mandats qui lui sont reliés sont passés de 57 en 2004-2005 à moins de 20 depuis 2006-2007.

Tableau 3.4



3.3 Résumé du chapitre

Ce chapitre nous a permis d'identifier quels sont les domaines privilégiés et ignorés par les communicateurs d'influence en milieu municipal. Nous avons ainsi pu constater que les affaires municipales ainsi que le développement économique et régional sont les domaines les plus importants, tous objets confondus depuis le début du registre. Aussi, certains domaines semblent se prêter à davantage d'activités de lobbyisme tels que l'environnement, les mines et les ressources naturelles.

Un constat général que nous pouvons dresser est que les différents domaines semblent fluctuer en fonction des aléas événementiels. Par l'exemple, le Plan Nord proposé par le gouvernement semble provoquer une augmentation importante des mandats concernant l'environnement, les mines et les ressources naturelles. Cependant, nous ne pouvons quantifier cet impact, puisque d'autres facteurs peuvent expliquer ces hausses. À ce sujet, mentionnons les activités ciblées de surveillance et de vérification du Commissaire au lobbyisme. Rappelons que pour la période du 1^{er} avril 2008 au 21 octobre 2011, 28 % des interventions du Commissaire au lobbyisme relatives aux cas de procédures sommaires se traduisaient par une inscription au registre des lobbyistes. Les cas de procédures sommaires concernent notamment les vérifications par groupes cibles. Or, depuis 2008, le secteur de l'environnement, les technologies propres, les industries pétrolières, minières et éoliennes ont notamment fait l'objet de vérifications ciblées. Ainsi, les activités du Commissaire au lobbyisme peuvent expliquer en partie les inscriptions au registre dans les domaines de l'environnement, des mines et des ressources naturelles.

Chapitre 4 : Nature de la charge publique visée par les lobbyistes en milieu municipal

Ce chapitre cible la nature de la charge publique visée par les lobbyistes en milieu municipal. Principalement, ce chapitre répondra aux deux questions suivantes : à qui s'adressent les lobbyistes lors de leurs échanges avec les titulaires de charges publiques? Ces interlocuteurs ont-ils changé depuis 2002?

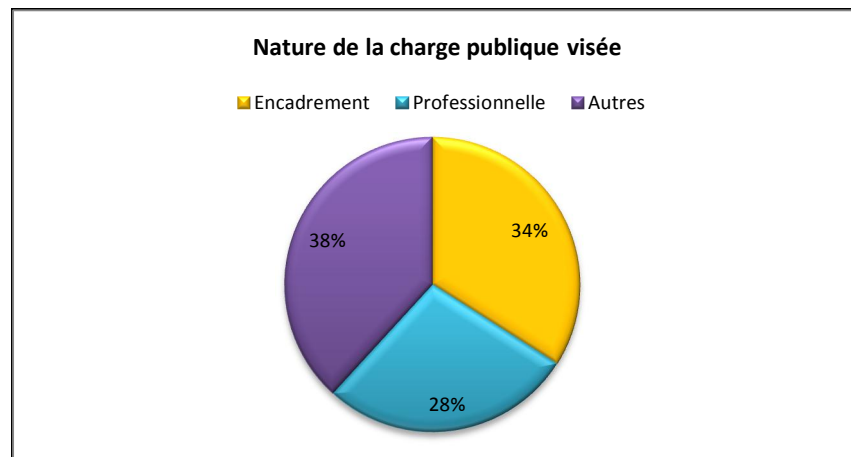
Tel qu'identifié en introduction, le lobbyiste qui s'inscrit au registre doit identifier le nom de l'institution parlementaire, gouvernemental ou municipale avec qui il communique, ainsi que la nature de la charge publique occupée par le titulaire d'une charge publique. En milieu municipal, trois choix s'offrent au lobbyiste par menu déroulant : encadrement, professionnel ou autre. Rappelons que le personnel d'encadrement réfère aux cadres, directeurs, superviseurs, etc. Quant au personnel professionnel, il peut s'agir par exemple, d'un ingénieur qui agit à titre d'analyste ou d'un architecte qui agit à titre de conseiller pour les plans et devis de la ville. Dans la catégorie autre, nous avons répertorié 340 titres. Les lobbyistes peuvent inscrire ces titres lors de l'inscription ou de la modification d'un mandat¹⁹. Dans ces titres, nous retrouvons notamment : maire, préfet, conseiller municipal, etc. Il faut aussi mentionner que ces titres ne sont pas mutuellement exclusifs, ce qui permet à un lobbyiste d'inscrire plus d'une nature de charge publique lors de l'inscription ou de la modification d'un mandat.

¹⁹ Nous avons intégré en annexe la liste des 340 titres répertoriés.

4.1 Objet des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal par rapport à la nature de la charge publique visée

Le tableau 4.1 porte sur la ou les nature(s) de charge(s) publique(s) visée(s), pour chacun des mandats inscrits au registre en milieu municipal. Ce tableau permet d'identifier qui sont les titulaires de charges publiques visés en fonction de l'objet des activités de lobbyisme depuis 2002. Le total des mandats inscrits dans ce tableau est égal à tous les mandats inscrits visant une ou plusieurs charges publiques depuis le début du registre. Nous observons les résultats suivants : la catégorie « autres » est majoritairement visée, sans grand écart statistique, et ce, peu importe l'objet des activités de lobbyisme. Il faut rappeler que la catégorie en question invite le lobbyiste à saisir le titre dans sa déclaration. Il y a ainsi plusieurs désignations possibles. Aussi, nous observons que le titulaire « professionnel » est le moins visé, dans une proportion de 28 %.

Tableau 4.1



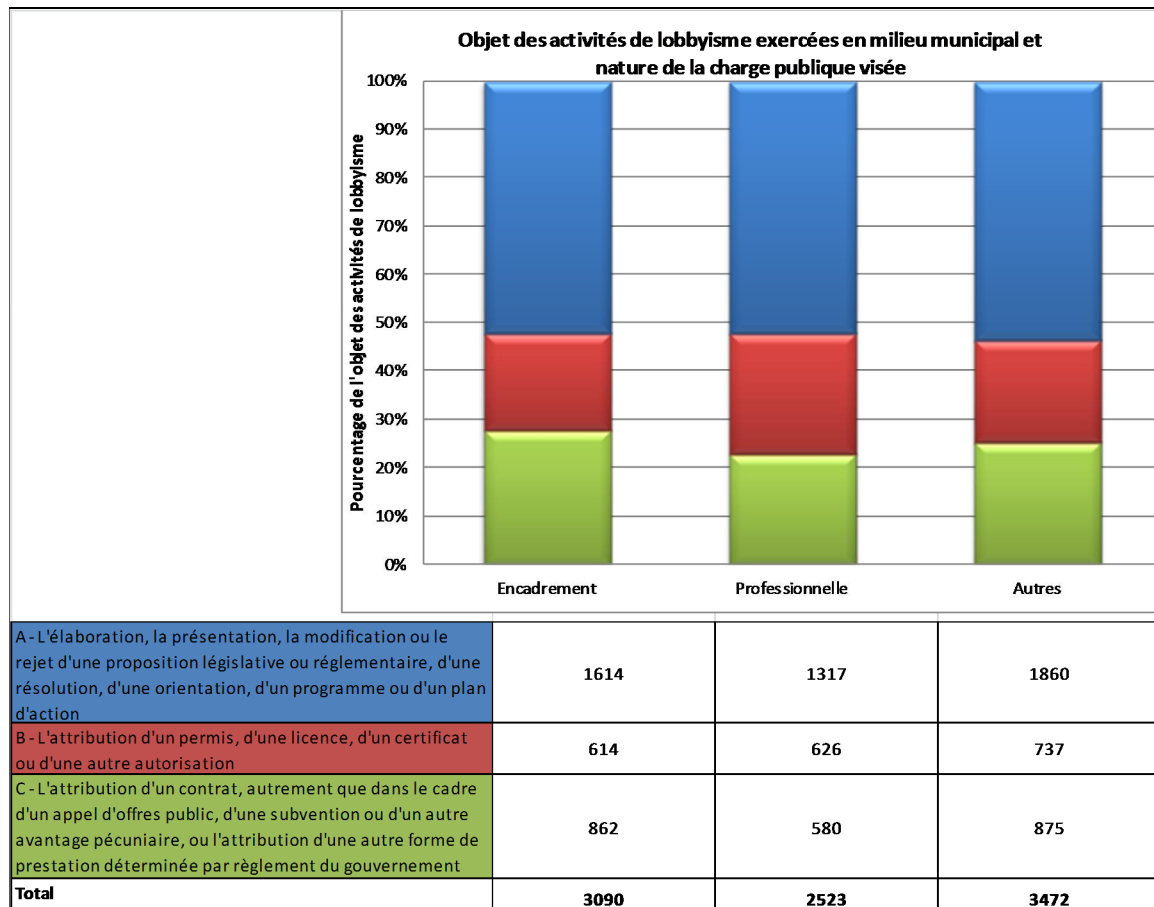
Exemple : Madeleine Champagne, lobbyiste-conseil exécute un mandat pour l'Association des pompiers de Montréal Inc. Son mandat consiste à obtenir des changements législatifs. Pour ce faire, elle communique avec les conseillers municipaux et les titulaires de charges publiques d'encadrement.

20

²⁰ Le mandat est accessible à l'adresse suivante : <http://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/AfficherInscription.aspx?NumerolInscription=E11-LC00070#D22132> (page consultée le 15 décembre 2011).

Nous observons ensuite au tableau 4.2, que les demandes relatives à l'objet A sont les plus importantes dans une proportion de plus de 50 %. Les communications d'influence portant sur l'objet A s'adressent dans des proportions similaires au titulaire d'une charge publique d'encadrement ou d'un autre ordre. Il y a un total de 9 085 natures de charges publiques inscrites pour tous les objets d'activités de lobbying. Cela signifie que pour chacun des 3 654 mandats inscrits dans le milieu municipal, il y a en moyenne plus de deux natures de charges publiques inscrites.

Tableau 4.2

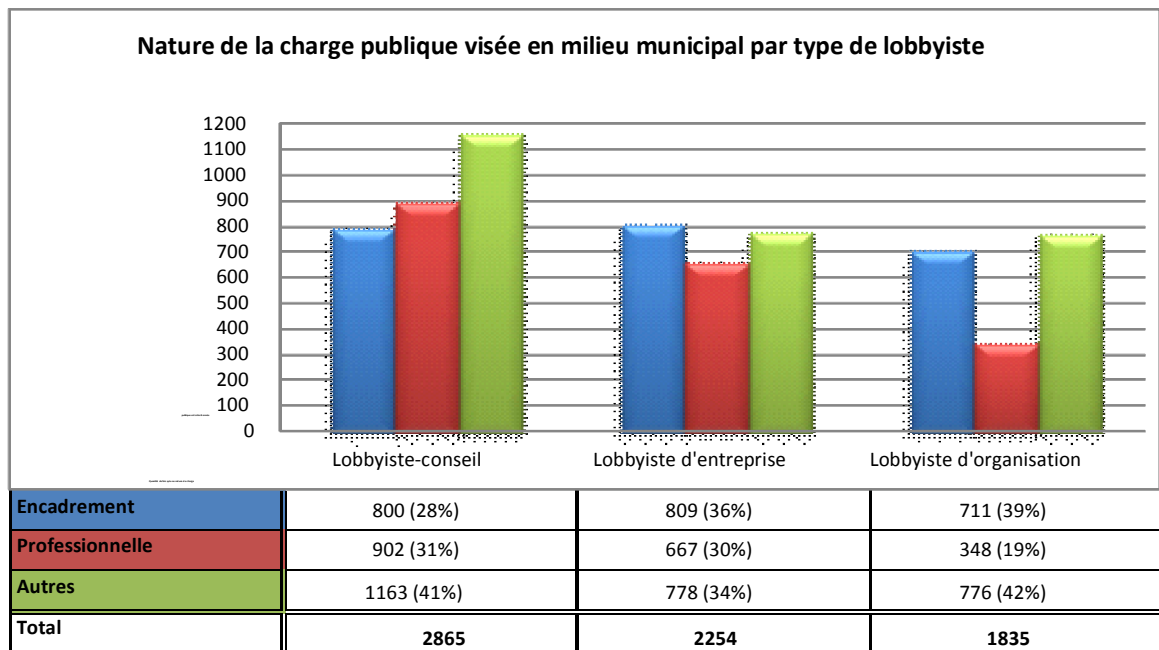


4.2 Nature de la charge publique visée en milieu municipal par type de lobbyiste

Le tableau 4.3 porte sur la ou les nature(s) de charge(s) publique(s) visée(s), pour chacun des mandats inscrits au registre, en milieu municipal, par type de lobbyiste. Ainsi, nous sommes en mesure de voir quel type de lobbyiste est le plus actif auprès des différentes charges publiques visées.

Premièrement, nous observons dans ce tableau que ce sont les lobbyistes-conseils qui sont les plus actifs avec un total de 2 865 charges publiques visées. Ce qui signifie qu'ils sont plus présents que les autres lobbyistes auprès des titulaires de charges publiques municipaux. Quant à eux, les lobbyistes d'entreprise visent majoritairement des cadres municipaux dans une proportion de 36 % des titulaires de charges publiques municipaux visés. Ensuite, les lobbyistes d'organisation ciblent plus rarement les titulaires de charges publiques professionnels, 342 mandats leur sont adressés. Si nous comparons avec le nombre total de mandats inscrits par les lobbyistes (3 654), on constate qu'il y a une moyenne d'environ deux types de titulaires de charges publiques municipaux visés par mandat. Finalement, on observe que les lobbyistes-conseils et les lobbyistes d'organisation s'adressent majoritairement à des titulaires de charges publiques de la catégorie « autres ».

Tableau 4.3

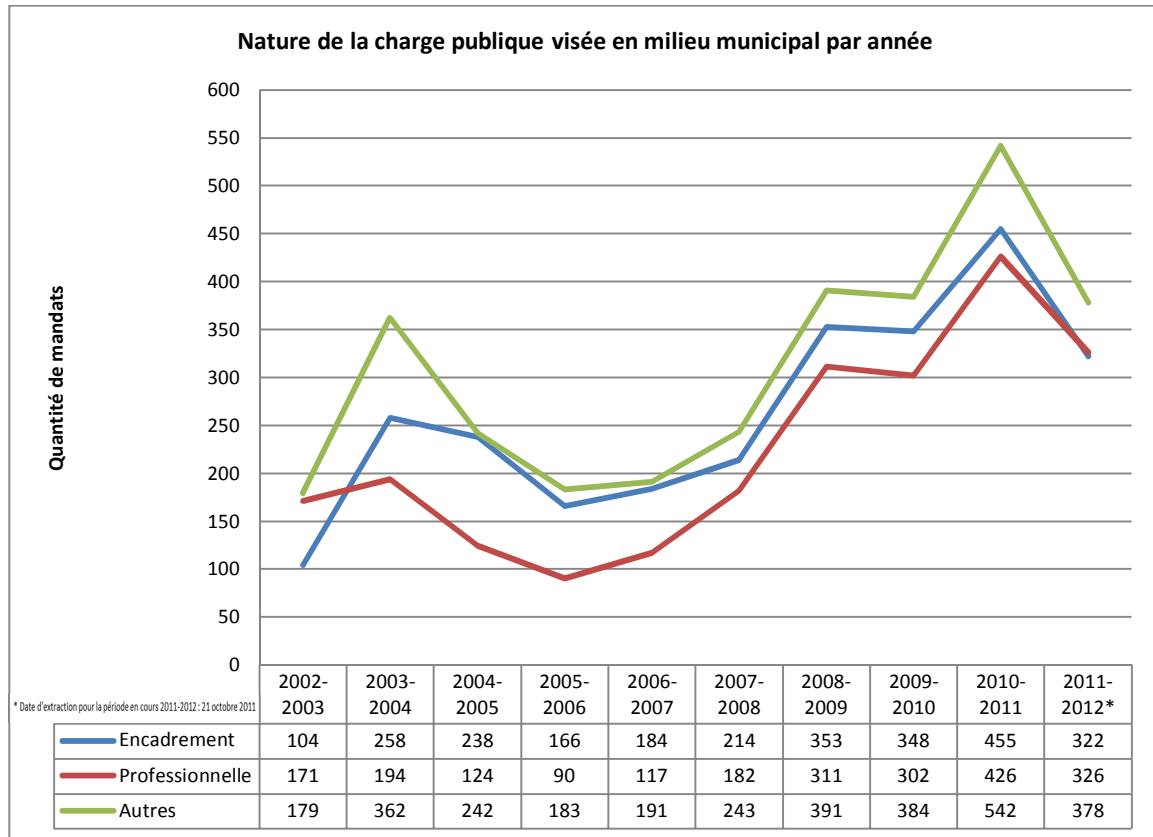


4.3 Évolution de la nature de la charge publique visée en milieu municipal

Le tableau 4.4 porte sur la ou les nature(s) de charge(s) publique(s) visée(s), pour chacun des mandats inscrits au registre, au niveau municipal en fonction des années. Ce tableau nous indique si les interlocuteurs des lobbyistes en milieu municipal ont changé au fil des années.

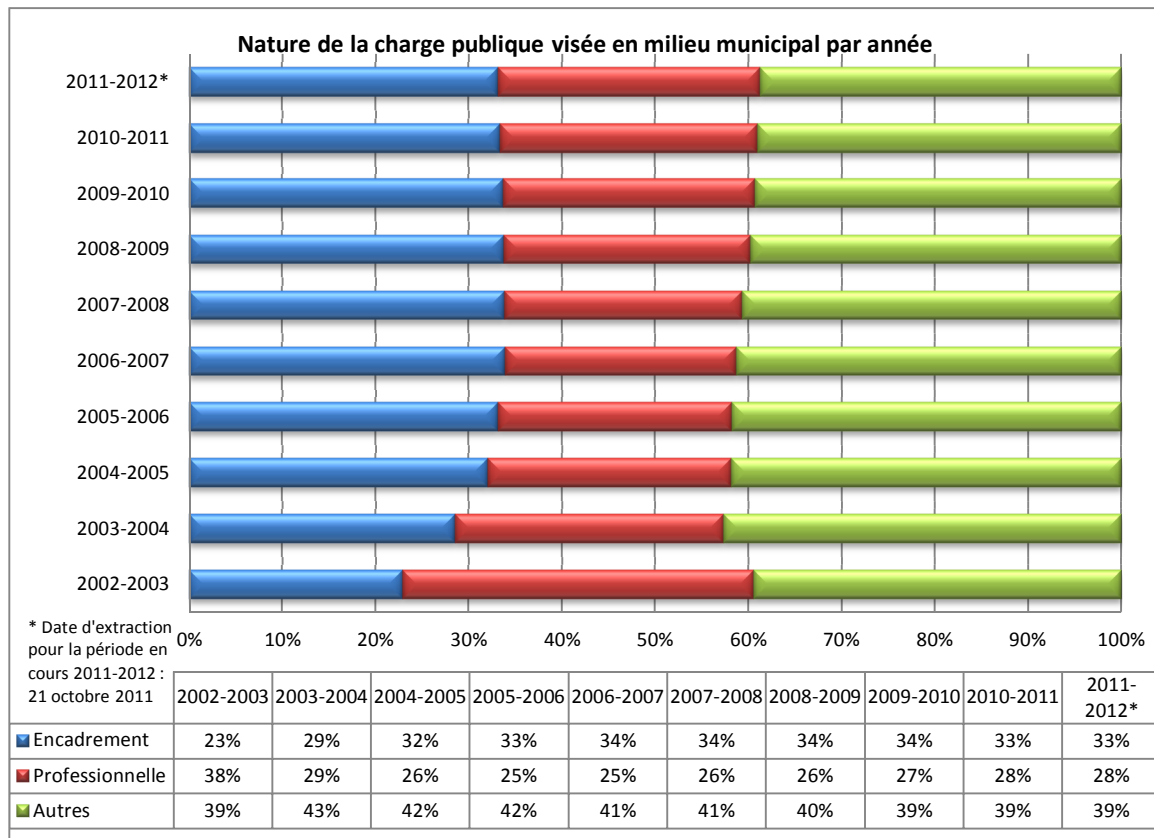
De prime abord, on remarque que les titulaires de charges publiques municipaux de la catégorie « autres » ont toujours été, depuis 2002, les plus visés. Suivant une logique que nous observons depuis le début de ce rapport, les années 2004-2005 et 2005-2006 ont connu d'importantes baisses d'inscriptions, par rapport à la pratique du lobbyisme en milieu municipal. Par le fait même, les titulaires de charges publiques sont moins sollicités. À contrario, les années 2007-2008 et 2008-2009 semblent être des années de grandes inscriptions au registre des lobbyistes.

Tableau 4.4



Le tableau 4.5 indique que la nature de la charge publique la plus visée au fil des années est la catégorie « autres » à environ 40 %. Par ailleurs, la différence entre les types de titulaires de charges publiques municipaux visés est plutôt stable depuis 2004-2005. Donc, les interlocuteurs des lobbyistes en milieu municipal depuis 2002 sont demeurés les mêmes, sensiblement dans les mêmes proportions, au fil des années.

Tableau 4.5



4.4 Résumé du chapitre

Ce chapitre nous a permis de déterminer la nature de la charge publique la plus visée par les lobbyistes en milieu municipal. Ainsi, nous savons maintenant que la catégorie « autres » est celle qui revient le plus souvent. Ce qui signifie que les lobbyistes vont majoritairement préférer inscrire précisément le titulaire visé. Ensuite, nous avons remarqué que ce sont les lobbyistes-conseils qui inscrivent le plus grand nombre de titulaires de charges publiques en moyenne. Tel que mentionné dans ce chapitre, cela signifie qu'ils sont plus présents auprès des différents titulaires de charges publiques.

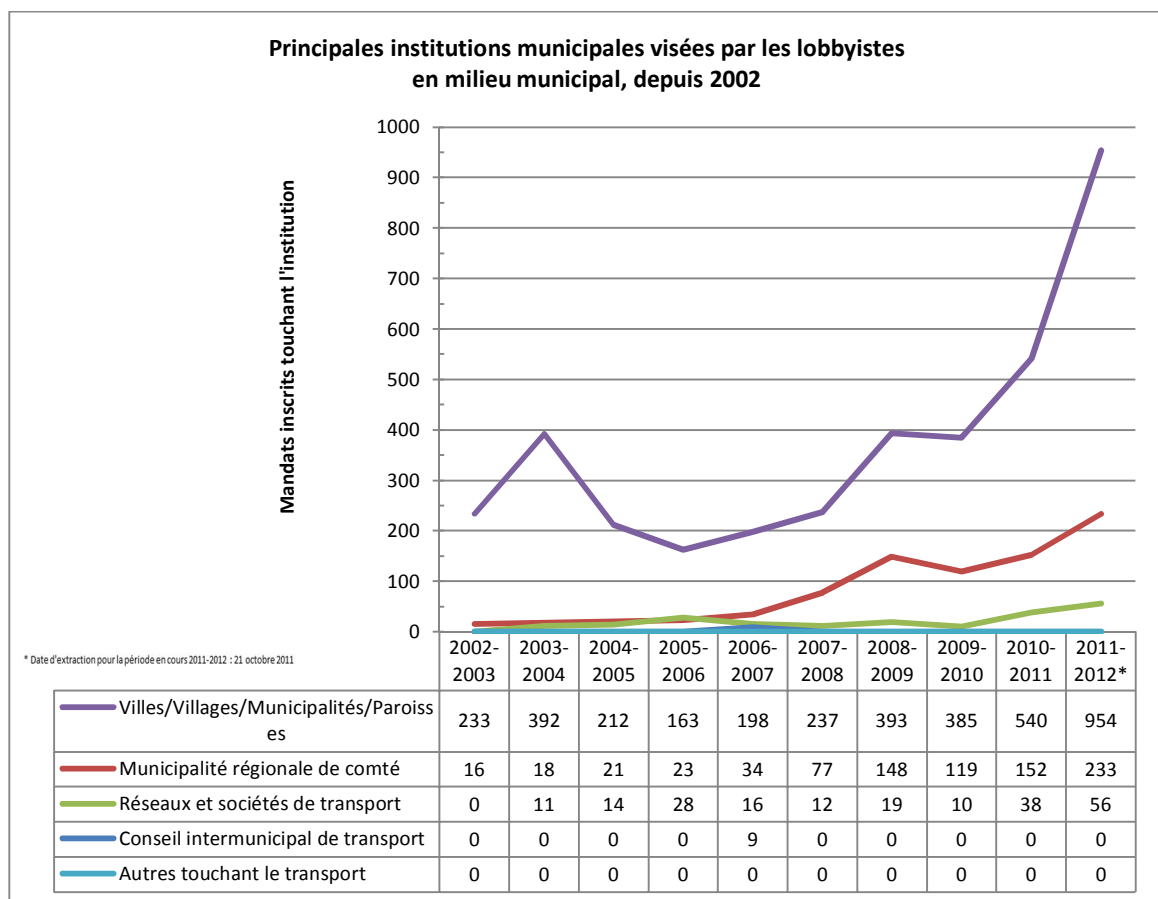
Bien évidemment, les titulaires de charges publiques sont moins sollicités lorsque les inscriptions au registre sont à la baisse. Tel a été le cas en 2004-2005 et en 2005-2006. Finalement, l'importance de chacun des types visés est relativement stable au fil des années. La catégorie « autres » revient, en moyenne, dans 40 % des mandats inscrits.

Chapitre 5 : Institution municipale visée par les lobbyistes en milieu municipal

Dans ce dernier chapitre, nous regardons quelles sont les principales institutions municipales visées par les lobbyistes. S'agit-il des villes, des municipalités régionales de comté, des réseaux et sociétés de transport, etc.? Afin d'analyser les institutions municipales et supramunicipales les plus significatives en matière de lobbyisme, nous avons regroupé en cinq catégories les institutions municipales les plus visées. À titre informatif, il y a 2 250 institutions municipales consignées au registre des lobbyistes. Les catégories conservées soit : les conseils intermunicipaux de transports, les municipalités régionales de comté, les réseaux et sociétés de transports, les villes, villages, municipalités, paroisses et tous les autres touchant le transport nous apparaissent être celles où il est le plus susceptible que du lobbyisme s'exerce sur une base continue.

Nous observons au tableau 5.1, que les villes, villages, municipalités, paroisses sont de loin les institutions municipales les plus visées par les lobbyistes. Trois mille sept cent sept (3 707) mandats ont été inscrits auprès des municipalités depuis 2002. Aussi, on observe que d'année en année, il y a de plus en plus d'institutions municipales visées. L'année 2011-2012 s'annonce être une année record. Une hypothèse pouvant expliquer cette hausse importante est l'adoption par les municipalités de politiques de gestion contractuelle. Fait intéressant, l'année 2006-2007 fut la seule où des mandats (9) ont été inscrits visant les conseils intermunicipaux de transports. En fait, cette année-là un mandat fut inscrit au nom de l'entreprise Prévost Car Inc., une entreprise dans la manufacture d'autocars et dont l'objectif du mandat était de négocier des contrats de vente d'autobus urbains²¹. Notons, encore une fois que les mêmes baisses et hausses se retrouvent dans le graphique.

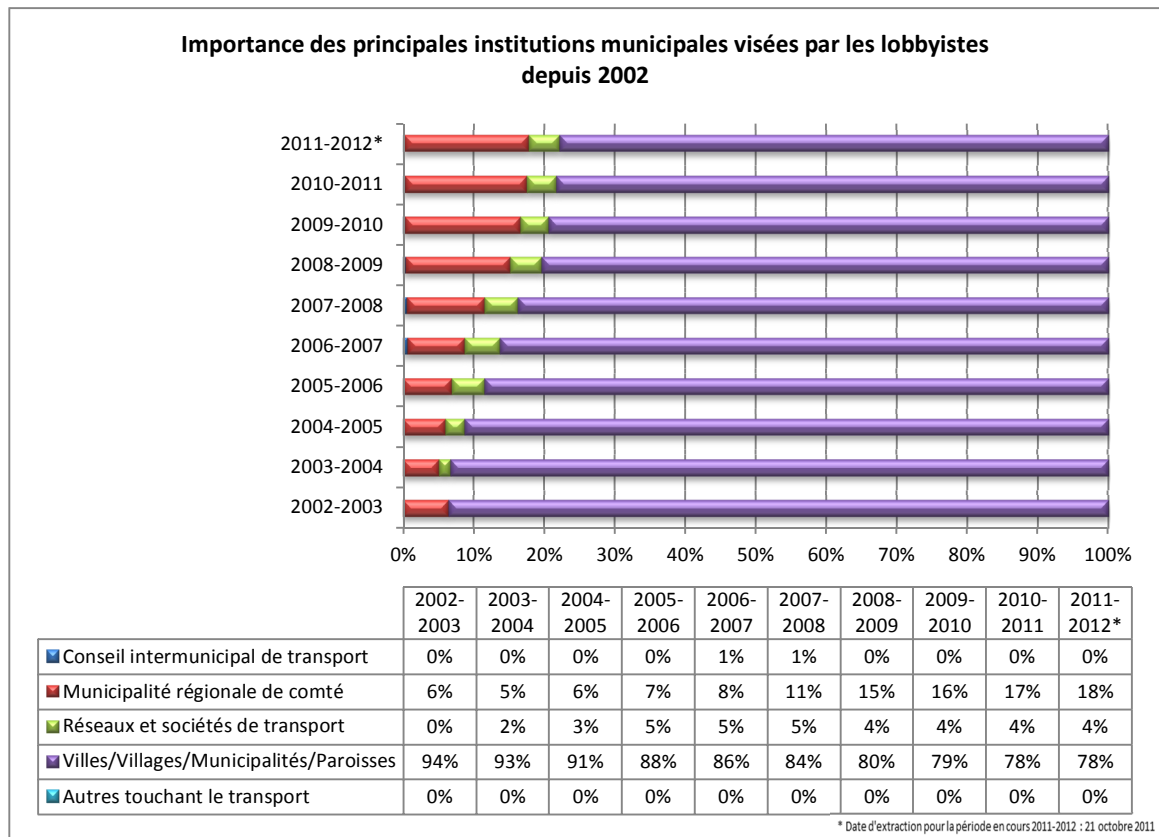
Tableau 5.1



²¹ Le mandat est accessible à l'adresse suivante : <http://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/AfficherInscription.aspx?NumeroInscription=E06-LE00585> (page consultée le 8 décembre 2011)

Le tableau 5.2 témoigne de l'importance en proportion des institutions visées. On y constate que les municipalités régionales de comté sont de plus en plus visées. Le lobbying effectué auprès de cette instance en 2002-2003 représentait 6 %, alors qu'il est à 18 % en 2011-2012. Aussi, on observe que les mandats touchant les villes, villages, municipalités, paroisses prennent de moins en moins d'importance, ils sont passés de 94 % en 2002-2003 à 78 % en 2011-2012.

Tableau 5.2



5.1 Résumé du chapitre

Ce dernier chapitre nous a permis d'identifier que la grande majorité des mandats inscrits au niveau municipal visaient les villes, villages, municipalités, paroisses du Québec et que de plus en plus de mandats inscrits touchent les municipalités régionales de comté.

Conclusion

Avant de présenter les faits saillants de cette recherche sur le lobbyisme en milieu municipal, nous souhaitons revenir sur certaines limites de ce projet de recherche.

Limites

Premièrement, il faut se rappeler que ce ne sont pas tous les lobbyistes qui sont inscrits au registre, et ce, malgré l'obligation prévue par la Loi. Ainsi, nos résultats témoignent des activités des lobbyistes qui ont pris le temps de s'inscrire et qui respectent la Loi. Nous pouvons cependant considérer qu'il s'agit d'un portrait représentatif du lobbyisme en milieu municipal. Ainsi, les conclusions que nous tirons permettent au Commissaire au lobbyisme du Québec de savoir où s'effectuent les principales activités de lobbyisme en milieu municipal et par qui elles sont faites. Par conséquent, le commissaire pourra cibler ses actions d'une manière plus efficace.

Deuxièmement, on ne peut attribuer les hausses d'inscriptions au registre à un seul événement. Une conjoncture d'événements peut expliquer les hausses d'inscriptions au registre, tels que les activités du Commissaire au lobbyisme, les aléas événementiels, les modifications législatives reliées au lobbyisme, les projets gouvernementaux touchant le domaine municipal, etc. Ainsi, nous avons émis des hypothèses, mais il nous est impossible dans le cadre de cette recherche de les vérifier.

Nous vous invitons donc à considérer ces deux limites à la lecture des conclusions présentées.

Récapitulatif

Ce rapport de recherche nous en apprend beaucoup sur l'exercice du lobbyisme en milieu municipal. Nous savons maintenant que les lobbyistes-conseils sont les plus actifs en terme de mandats, et ce, malgré leur nombre plus restreint. En fait, chaque lobbyiste-conseil possède entre trois et sept mandats. Aussi, la majorité de leurs mandats porte sur l'objet A qui concerne l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, d'une résolution, d'une orientation, d'un programme ou d'un plan d'action. Ils sont enfin les plus présents auprès des titulaires de charges publiques municipaux. Les lobbyistes d'entreprise sont aussi très actifs et le sont de plus en plus. Au fil des ans, ils sont en progression importante depuis les dernières années autant en termes de mandats inscrits qu'en termes de lobbyistes actifs. À l'inverse des lobbyistes-conseils qui cumulent les mandats, les lobbyistes d'entreprise se partagent les mêmes mandats. Chaque entreprise désigne en moyenne huit lobbyistes en son sein. Les lobbyistes d'entreprise se concentrent sur l'objet A et visent majoritairement les cadres municipaux. Quant aux lobbyistes d'organisation qui sont les moins actifs au niveau municipal, ils font eux aussi de façon générale des activités de lobbyisme sur l'objet A.

L'évolution des inscriptions des lobbyistes en milieu municipal est constante au fil des années. Il y a de plus en plus de mandats et de lobbyistes inscrits et l'année 2011-2012 sera probablement l'année de tous les records d'inscriptions. Notons cependant que l'importance du lobbyisme exclusivement municipal n'a jamais dépassé les 10 % des mandats totaux inscrits.

On doit aussi retenir que les affaires municipales ont toujours été le domaine d'intérêt le plus prisé en milieu municipal, suivi par le développement économique et régional et les ressources naturelles. En fait, chaque mandat inscrit possède en moyenne quatre domaines d'intérêt. Tel qu'indiqué dans la conclusion du chapitre 3, les hausses et les baisses relativement aux domaines d'intérêt semblent suivre des événements précis tel le Plan Nord du gouvernement du Québec et les activités de surveillance et de vérification du Commissaire au lobbyisme.

Aussi, nous avons observé que ce sont les villes, villages, municipalités, paroisses qui sont les institutions municipales les plus visées.

Finalement, ce rapport de recherche présente un portrait global du lobbyisme en milieu municipal au Québec depuis l'adoption de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme en 2002. Il aurait été intéressant d'analyser l'exercice du lobbyisme par région administrative. On aurait ainsi pu identifier les régions qui sont les plus touchées par les communications d'influence au niveau municipal. Aussi, une recherche en parallèle sur le niveau gouvernemental et parlementaire aurait permis de faire des croisements entre les données et ainsi avoir un portrait global du lobbyisme au Québec.

Annexe 1

**Natures de charges publiques inscrites par les lobbyistes
dans la catégorie « autres » depuis 2002**

340 titres répertoriés

adjoint du maire	d'urbanisme	Conseillers Municipal
adjoint politique	Comité exécutif	Conseiller municipale
adjointe du maire	comité exécutif , fonctionnaires	Consultant
Adjoints de Min.;	Comité exécutif et attachés politiques	Co-Présidents
adjoints politique	comité exécutif, fonctionnaires	députation
Adjoints; Direct. évén.spéc/Protocole	Commissaire	Depute
Administrateur	Commissaire relations internationales	Député
Administrateurs	commissaires	Député d'Argenteuil
Administratif	Conseil de la MRC	Député de Châteauguay
administration municipale	conseil des maires de la MRC	Député de Duplessis
Amenagistes	conseil municipal	Député de Montmagny- L'Islet
Assitant Deputy Minister	conseil municipale	Député de Rivière-du-Loup
Attaché politique	Conseiller	Député d'Ordord
Attaché politique et Chef de cabinet	conseiller municipal	Député d'Orford
attachés politiques	Conseiller municipale	Députée
Attribution de permis d'exploitation	Conseiller municipaux	Députés
Bureau de taxi	Conseiller municipal	Députés de Laval
Bureau du maire	Conseiller politique (cabinet du maire)	députés et adjoints politique
Bureau du Maire de l'arrondissement	Conseiller politique du maire	Députés et membres du bur.des députés
Bureau du maire et des conseillers	Conseiller, maire	Députés et personnel
Bureau du Maire, Conseil Municipal	Conseillère	députés, attachés politiques
cabinet du maire	Conseillers	Députés, conseillers
cabinet du maire et maire	Conseillers de la Ville	Députés, Membres de leur personnel
cabinet du maire, maire	Conseillers Ministériels	Députés, personnel politique
cabinet du préfet	Conseillers municipales	development agencies, mayor's office
Chargé de projet en environnement	Conseillers municipaux	Dir. gén., président et administrateurs
Chargé de projets	Conseillers municipaux et inspecteur	Dir.approv.,sécurité,svs des bâtiments
Chef de bande	conseillers municipaux, maire	Directeur
Chef de cabinet	conseillers municipaux, maire,	Directeur de cabinet
Chef de cabinet du maire de Montréal	conseillers municpaux	Directeur de l'allégement réglementaire
chef de l'opposition	Conseillers politiques	Directeur des communications
Chef, Vice-Chef, représentant du conseil	conseillers, maire	
Comité consultatif		

Note : des titres identiques peuvent être comptabilisés plus d'une fois. C'est notamment le cas lorsqu'il y a une erreur orthographique ou lorsque le pluriel/singulier, majuscule/minuscule est employé.

maire, cconseillés
maire, conseillé
maire, conseiller
maire, conseiller municipal
Maire, conseillers
Maire, Conseillers & Adjoints
Maire, conseillers et personnel
maire, conseillers et représentants
Maire, Conseillers municipaux
Maire, conseillers municipaux et l'admin
maire, conseillers municipaux, personnel
Maire, Conseillers, fonctionnaires
Maire, Conseillers, Pers.,Fonctionnaires
Maire, conseillers, personnel
Maire, conseillers, secrétaire-trésorier
Maire, Conseillers,Pers.,Fonction naires
maire, conseillés
Maire, directeur de cabinet
Maire, directeur général et urbanistes
Maire, Direction de cabinet
Maire, direction générale et urbanistes
Maire, dirigeants, conseillers mun.
Maire, élus municipaux
Maire, Greffière
Maire, maires d'arrondissements, conseil
maire, membre du conseil municipal
maire, membres du

comité exécutif
maire, préfet, président, personnel
maire, secrétaire-trésorier
maire, sonseillés
maire,conseiller
maire,conseiller municipal
Maire,conseillers
Maire,conseillers, personnel
maire,membre du conseil
Maire;Conseillers;Pers.;Fo nctionnaires
Maire-conseillers
Maire-directeur général
maires
maires de la MRC
Maires de Laval et de Longueil
Maires de Montréal, Laval et Longueuil
Maires des mun., préfets des MRC
maires et préfèt
Maires et conseillers
maires et conseillers de la municipalité
Maires et conseillers municipaux
Maires et élus
maires et préfet
Maires et préfets
Maires, Conseillers
maires, conseillers municipaux
Maires, conseillers, acheteur, pompier
Maires, conseillers, personel
Maires, conseillers, personnel
Maires, dirigeants, conseillers
maires, membres du comité exécutif

Maires,conseillers
Mairesse
Mairesse et conseillers
Mairesse, conseillers
Mairesse, conseillers municipaux
Mairie
Mairie d'arrondissement
Mairie, Direction générale
Mairies et préfets
maite et élus
Mandataire(pacte fiscal avec les villes)
Mandataires
marie et conseillers
mayor, city manager
membre du comité exécutif
membre du comité exécutif de la Ville
membre du comité exécutif, fonctionnair
membre du conseil
membre du conseil de la MRC
Membre du Conseil exécutif
membre du conseil municipal
Membres
Membres de la MRC
Membres du comité
membres du comité exécutif
membres du comité exécutif, fonctionnair
Membres du comité exécutif, pers. polit.
membres du conseil
membres du conseil de la CMQ
Membres du conseil exécutif, hauts fonct
Membres du conseil exécutif, pers. polit

Membres du conseil municipal
Ministérielle
Ministre responsable de la région de Mon
Municipale
Municipalités
Personnel politique
Préfet, présidents et personnel
Préfet, présidents, personnel
Préfet
Préfet de la MRC
Préfet et directeur général
Préfet et maires
Préfet et secrétaire
Préfet, Conseillers
préfet, conseil
Préfet, maire
Préfet, maire, conseillers, personnel
Préfet, Maires
Préfet, maires, conseillers
Préfet, maires, conseillers mun.
Préfet, maires, conseillers, personnel
Préfet, membre du conseil
préfet, membres du conseil de la MRC
Préfet, président
préfet, président, personnel

Préfet, présidents et personnel
Préfet, présidents, personnel
Préfet, représentants des municipalités
Préfet, urbaniste
Préfet, maires
Préfet, représentants des municipalités
Préfets
Préfets et Direction de cabinet
Préfets et Maire
Préfets, Direction de cabinet
Préfets, maires
Premier ministre du Québec
présidence
Présidence et Direction de cabinet
Présidence, Direction de cabinet
Présidence et Direction de cabinet
Président
Président Directeur Général
président du conseil
Président du Conseil d'arrondissement
Président et commissaires
Président et Conseil d'administration

président et conseillers
Président et directeur général
Président et directeur régional
Président et Direction de cabinet
président et membres
Président, Cadres, Conseil d'administrat
Président, Comité exécutif
President, Vice President
Président, Vice-Présidents , Direction
Présidente
Présidente d'arrondissement
Prévet
Responsable développement durable, maire
Responsable du transport au comité exécu
Responsables sites enfouissement
Sous-ministérielle
Tous les députés
Tous les élus
tous les membres du parlement
trésorier
Urbaniste
Urbaniste, Conseil consultatif d'urbanis
Vice President Conseil